

EXERCICE 2010

[www.henri-maire.fr](http://www.henri-maire.fr)



 **HENRI MAIRE**  
*Vigneron par Excellence*

## S.A. HENRI MAIRE et ses ACTIVITÉS

S.A. au capital de 9 759 812,20 euros divisé en 5 741 066 actions de nominal 1,70 euros.

Siège social : Domaine de Boichailles 39600 ARBOIS.

Tél. : 03 84 66 12 34 - Fax : 03 84 66 42 42 - Web : [www.henri-maire.fr](http://www.henri-maire.fr)

Commerce de vins, spiritueux, liqueurs - Vente directe aux particuliers - Gestion de patrimoines agricoles

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Monsieur Patrick COUPIER

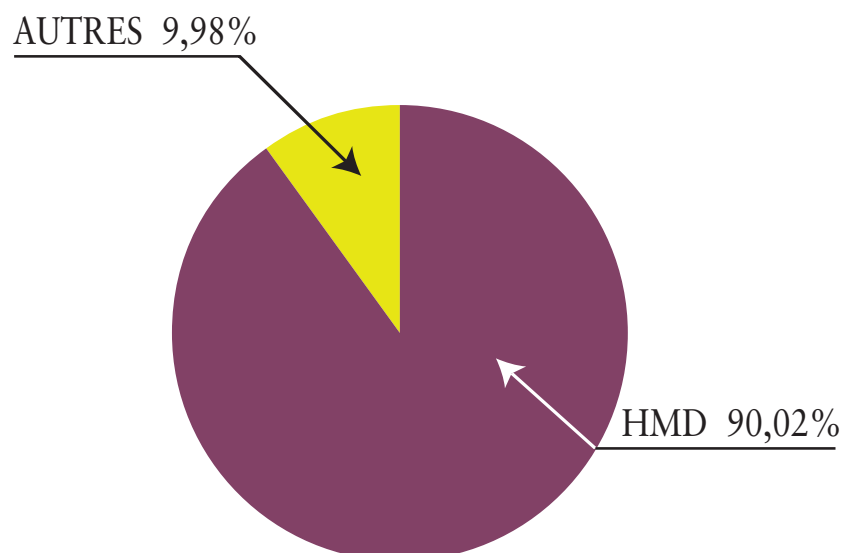
Membres : Monsieur Alain FRIBOURG  
Monsieur Jean-Frédéric LAMBERT  
Monsieur Olivier MARCHAND

## COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Titulaires : GRANT THORNTON représentée Par Monsieur Francois PONS  
SA REVISION ET FINANCE - COGEFOR représentée par Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Suppléants : Monsieur Thierry CHAUTANT  
Monsieur Christian DEGRANGE

## RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL :



## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale de la SA Henri Maire .....                  | 2  |
| Cours de bourse de l'action Henri Maire de Septembre à Mars .....   | 7  |
| Chiffres d'affaires S.A. Henri Maire de 2001 à 2010 .....   | 7  |
| Etats financiers consolidés du Groupe Henri Maire .....   | 8  |
| Etats financiers consolidés.....  | 8  |
| Bilan actif .....   | 8  |
| Bilan passif .....  | 8  |
| Etat du résultat global .....   | 9  |
| Etat des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres .....  | 9  |
| Tableau de variation des capitaux propres .....   | 9  |
| Tableau de variation de la trésorerie consolidée .....  | 10 |
| Annexe aux états financiers consolidés .....  | 12 |
| Commentaires sur l'organisation et la restructuration du groupe en 2010 .....                                     | 12 |
| Principes et méthodes comptables .....  | 13 |
| Périmètre de consolidation .....  | 16 |
| Méthodes comptables spécifiques .....   | 16 |
| Notes sur les états financiers - Actifs .....   | 22 |
| Notes sur les états financiers - Passifs .....  | 24 |
| Notes sur le compte de résultat .....   | 25 |
| Information sectorielle .....   | 27 |
| Informations complémentaires .....  | 28 |
| Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés .....   | 31 |
| Comptes individuels S.A. Henri Maire .....  | 33 |
| Bilan .....   | 33 |
| Bilan actif .....   | 33 |
| Bilan passif .....  | 34 |
| Compte de résultat .....  | 35 |
| Annexe aux comptes individuels .....  | 36 |
| Faits marquants de l'exercice .....   | 36 |
| Méthodes et principes comptables .....  | 37 |
| Notes sur le bilan actif .....  | 39 |
| Notes sur le bilan passif .....   | 41 |
| Notes sur le compte de résultat .....   | 43 |
| Autres informations .....   | 44 |
| Tableau de variation de la trésorerie .....   | 47 |
| Résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices .....  | 48 |
| Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels .....  | 49 |
| Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés .....                 | 51 |
| Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne .....   | 54 |
| Rapport des commissaires aux comptes prévu par le dernier alinéa de l'article L 225-235 du code du commerce ..... | 59 |
| Attestation du responsable du rapport financier annuel .....  | 60 |

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SA HENRI MAIRE POUR L'EXERCICE 2010 INCLUANT LES MENTIONS RELATIVES AU GROUPE

L'année 2010 a été marquée par un changement de contrôle du groupe Henri Maire.

A partir de juin 2010, la société Henri Maire a simultanément engagé un chantier de redéveloppement commercial, et mené à bien une recapitalisation du groupe.

Après des années 2008 et 2009 durant lesquelles les nécessaires plans d'économies menées par la direction ont entraîné des perturbations importantes du réseau commercial et une réduction du nombre de commerciaux, une nouvelle direction commerciale a été mise en place et un plan d'action est en cours de déploiement pour augmenter le nombre de représentants et les doter d'outils encore plus efficaces.

Le niveau d'activité est stabilisé.

En parallèle, une recapitalisation, menée au travers d'une augmentation de capital non réservée, aura permis un accroissement des fonds propres de plus de 8,4 M€, et une réduction de la dette bancaire de plus de 6 M€.

La baisse des coûts engagée en 2008 et 2009 a été poursuivie en 2010 et le sera en tant que de besoin sur l'exercice 2011.

Enfin, après une année 2009 marquée par de faibles volumes, la récolte 2010 a renoué avec des quantités satisfaisantes.

La société a été pourvue d'un conseil de surveillance jusqu'au 30 novembre 2010, puis d'un conseil d'administration à partir de l'Assemblée Générale ayant décidé de la modification de son mode de gouvernance.

## I – ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

*Le chiffre d'affaires net de Henri Maire S.A. est en recul de 19,5 % à 20.146 K€ contre 25.030 K€ l'an passé. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des ventes aux particuliers, consécutive à la forte baisse du nombre d'agents en 2009 (de plus de 350 à environ 200 en début 2010). Toutefois, le rythme de cette baisse, qui atteignait 25% sur le premier trimestre, a été infléchi depuis la reprise de la société et le lancement du plan de relance du commerce.*

### 1.1. VENTES AUX CONSOMMATEURS

La vente directe en France finit l'année sur un recul de 22,9 %, contre un recul de 24,7% en fin septembre.

Les efforts de redressement, visant à la fois à augmenter le nombre de ses représentants, et à améliorer les outils commerciaux et marketing mis à la disposition de ceux-ci, commencent à porter leurs fruits.

Les entrées de commandes sur le dernier trimestre 2010 en témoignent en se montant à 91,6% des commandes 2009.

Sur 2010, le CA réalisé en vente à domicile avec les anciens clients est en baisse de 19,5%. Cette baisse très significative est due au départ de VRP au cours du deuxième semestre 2009 et du premier trimestre 2010.

Le CA réalisé en vente à domicile avec les nouveaux clients est en baisse de 28% en raison de l'absence de recrutement de nouveaux VRP (dont la principale activité est de créer de nouveaux clients) durant le premier semestre 2010.

Le nombre de Nouveaux Clients en vente à domicile est successivement passé de 21 069 en 2008 à 13 242 en 2009 puis 9 488 en 2010.

Toutefois cette baisse s'est enrayée dès lors que de nouveaux VRP ont été embauchés ; le nombre de nouveaux clients en vente à domicile sur le dernier trimestre s'est élevé à plus de 1 000 par mois en moyenne contre respectivement 712, 852, 588, 745 et 604 sur les cinq trimestres précédents.

Parallèlement à cette décroissance de CA constatée sur 2010 par rapport à 2009, le panier moyen de commande a augmenté de 3%.

## 1.2. MANIFESTATIONS COMMERCIALES

Les foires et salons continuent de perdre leur chalandise. Aussi la politique de sélection du nombre de foires et salons sur lesquels la société est présente a été poursuivie : 85 foires en 2010 contre 93 en 2009. Cet effort sera poursuivi en 2011.

## 1.3. SALON DE DÉGUSTATION D'ARBOIS

Le chiffre d'affaires du salon de dégustation d'Arbois a été de 360 K€. Une nouvelle direction a été nommée pour relancer l'activité de ce magasin, notamment sur le segment des autocaristes.

## 1.4. EXPORTATION

Conformément à la politique menée de ne pas poursuivre d'activités de volumes à faibles marges, l'activité export en gros a poursuivi son recul (-119 K€ pour DHERBEY et -131 K€ pour HENRI MAIRE).

Ces variations, compte tenu des très faibles marges brutes pratiquées sur ces opérations commerciales, n'ont aucun impact significatif sur le résultat du groupe.

L'activité de vente directe en Allemagne, par l'intermédiaire de la société HENRI MAIRE GMBH, a été arrêtée au début 2010 dans le cadre du plan de réduction des pertes mis en place à l'époque.

## 1.5. LA VENTE À LA GRANDE DISTRIBUTION

L'activité « Grande distribution » est en hausse de 5 %. Comme en 2009, cette activité reste très contrastée avec une amélioration du chiffre d'affaires de la société Pirou (+14,77%), supérieure à la baisse du chiffre d'affaires de la société Tissot (environ 13%).

En raison de la mauvaise récolte 2009, la société ne sera toutefois pas en mesure de maintenir son niveau de livraison à la grande distribution en 2011.

## 1.6. PRESTATIONS DE SERVICES

La baisse du port facturé est en ligne avec celle du chiffre d'affaires (22,8%).

# 2 – COMPTE DE RESULTAT DE L'ANNEE 2010

*Le résultat d'exploitation de la société Henri Maire affiche une perte de 1,086 M€.*

*Cette perte est sensiblement comparable à celle enregistrée en juin 2010 (-991 K€), marquant ainsi une stabilisation de la situation de la société. Signalons que ce résultat comprend :*

- *D'une part certains éléments non récurrents touchant à des dépréciations de stocks consécutives à la réorganisation commerciale et aux incidences qui en découlent en matière de gamme de produits commercialisés.*
- *Et d'autre part la décision d'immobiliser les dépenses de création du fichier commercial de la société (131 K€ en 2010). Ce fichier, sur lequel les efforts d'investissements vont être très largement augmentés en 2011, constitue en effet un des actifs de l'entreprise et n'était pas valorisé.*

## 2.1. FRAIS GENERAUX

Les principaux commentaires à propos de l'évolution de ces charges sont les suivants :

Les charges de personnel diminuent très sensiblement, passant de 12 552 M€ à 9 593 M€.

Cette forte réduction résulte :

- D'une part de la baisse très importante des effectifs commerciaux
- Et d'autre part d'une action volontariste de baisse des frais fixes, dans le réseau commercial et au siège social.

Par ailleurs, les frais commerciaux baissent de 1 979 K€ à 1 740 K€, traduisant d'une part un brusque freinage en début d'année, puis une reprise après le rachat de la société, afin d'accompagner la relance commerciale.

La marge après frais commerciaux augmente de plus de trois points.

Les autres postes de coûts fixes ont aussi été fortement réduits. Les charges fixes, hors salaires et impôts passent de 2 675 K€ à 2 230 K€.

Les **intérêts et charges financières** sont en diminution de plus de 24%. Ceci s'explique principalement par la forte baisse des taux du crédit à court terme. En 2011, malgré la baisse de l'endettement, cette charge remontera, les taux fixes portés par le nouvel endettement restructuré étant supérieurs aux taux historiquement bas atteint en 2010.

Le **résultat exceptionnel** est négatif de plus de 5 045 K€. Ceci est dû d'une part à de très fortes dépréciations des actifs viti-vinicoles, déjà constatées en juin 2010, portant notamment d'une part sur la dépréciation du stock de produits finis suite à la réorganisation de l'activité commerciale du Groupe et des incidences qui en découlent sur sa politique en matière de gammes de produits commercialisés, et d'autre part sur les titres de la société SCV DES DOMAINES HENRI MAIRE. Après impôt, le résultat net s'établit en perte de 6 261 K€, contre 5 812 K€ au 30 juin 2010 et 1 310 K€ l'année précédente.

### 3 – PRINCIPALES EVOLUTIONS DES POSTES DU BILAN

Les immobilisations sont en baisse à 4 536 K€ contre 5 398 K€, principalement à cause des dépréciations constatées sur les titres de certaines filiales.

Notre stock de produits intermédiaires et finis diminue très fortement, passant de 15 611 K€ à 12 388 K€, à cause d'une part de la dépréciation du stock de produits finis suite à la réorganisation de l'activité commerciale du Groupe et d'autre part d'une baisse des stocks consécutive à la politique commerciale mise en place en 2009 et 2010.

Dans le cadre de la restructuration capitalistique menée, l'endettement global, a diminué de plus de 6 000 K€. De plus, cet endettement est dorénavant constitué d'un crédit de vieillissement non amortissable de 2 M€ environ, et d'emprunts amortissables sur 7 années pour le solde.

| Situation du passif exigible                       | 31/12/2009        | 31/12/2010        | - 1 an           | 1 à 5 ans        | + de 5 ans       |
|--|-------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| Emprunts et dettes auprès établissements de crédit | 13 001 805        | 6.998.284         | 684 102          | 2 758 948        | 3 555 232        |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours   | 459 382           | 346.121           | 346 121          |                  |                  |
| Dettes fournisseurs et comptes rat.                | 1 840 005         | 2 199 776         | 2 199 776        | 0                | 0                |
| Dettes fiscales et sociales                        | 3 440 693         | 2 499 244         | 2 499 244        |                  |                  |
| Autres dettes                                      | 1 047 319         | 786 679           | 786 679          |                  |                  |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>19 789 204</b> | <b>12 830 104</b> | <b>6 515 922</b> | <b>2 758 948</b> | <b>3 555 232</b> |

Les créances clients sont en baisse par rapport au 31/12/2009 passant ainsi de 2 269 K€ à 1 735 K€, principalement à cause de la baisse du chiffre d'affaires. Les provisions pour clients douteux ont été réévaluées, tout en restant à un niveau très faible de moins de 1% du CA.

En application de l'Article L441-6-1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous la décomposition par date d'échéance, à la clôture du dernier exercice et de l'exercice précédent, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la société.

|                                | Total | Non échus | Echus | Dont 0-1 mois | 1-3 mois | > 3 mois |
|--------------------------------|-------|-----------|-------|---------------|----------|----------|
| Dettes fournisseurs 31/12/2010 | 2 199 | 1 313     | 886   | 498           | 339      | 49       |
| Dettes fournisseurs 31/12/2009 | 1 598 | 737       | 861   | 383           | 132      | 346      |

### 4 – ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

#### 4.1. SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE

La société civile viticole des domaines Henri Maire réalise un bénéfice d'exploitation de 69 K€, qui s'explique par une bonne récolte, en quantité et en qualité.

Le résultat net s'établit en perte de 67 K€, à cause du résultat financier négatif.

Le chiffre d'affaires est en hausse de plus de 250 K€ à 2 155 K€, tandis que les charges d'exploitation passent de 2 304 K€ à 2 359 K€.

10 hectares ont été replantés en 2010, comme en 2009 (4 en 2008). Nous poursuivons un rythme de plantation proche de 10 ha par an, avec un rééquilibrage à planifier en faveur des cépages chardonnay et savagnin.

#### 4.2. LA SOCIETE CIVILE VITICOLE DU DOMAINE BREGAND

Cette filiale, qui exploite les 4 hectares de vignes biologiques a poursuivi son activité. Son chiffre d'affaires a été de 20 K€, conduisant à une perte de 31 K€.

#### 4.3. LA SOCIETE CIVILE DES VIGNOBLES DU DOMAINE DU CHATEAU MONTFORT HENRI MAIRE

Intégrée dans le périmètre du groupe depuis son acquisition en 2005, son unique activité consiste à louer des terres à la SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE, ou à d'autres agriculteurs.

Son chiffre d'affaires reste stable à 39 K€, le résultat net est bénéficiaire de 8 K€.

#### 4.4. EURL AUGUSTE PIROU

L'EURL Auguste Pirou a connu une hausse de son activité de 14,7%. Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 72 K€ sensiblement au même niveau qu'en 2009. Le résultat net ressort à un bénéfice de 10 K€ contre 60 K€ en 2009, après une dépréciation de 45 K€ des titres Dherbey.

#### 4.5. SARL MICHEL TISSOT & FILS

La SARL Michel Tissot & Fils enregistre une baisse de son chiffre d'affaires de 13%, et une perte de 13 K€.

#### 4.6. SARL GEVIN

Le chiffre d'affaires a fortement baissé en 2010, passant de 134 à 79 K€, pour une perte de 105 K€.

#### 4.7. HENRI MAIRE GmbH

Cette société est en cours de liquidation et n'a plus d'activité significative.

#### 4.8. SARL DHERBEY

La société assure la commercialisation de vins de pays, vins de table, appellations génériques et vins effervescents à l'exportation. En 2010, le groupe a décidé de réduire les volumes écoulés par ce biais.

La SARL Dherbey voit donc son chiffre d'affaires diminuer de près de 30%, et affiche une perte de 15 K€.

#### 4.9. SARL LA FINETTE TAVERNE D'ARBOIS

La SARL La Finette, Taverne d'Arbois a connu une activité stable à 1230 K€. A cause d'un dernier trimestre faible, le résultat d'exploitation est déficitaire de 10 K€. Le résultat net ressort en légère perte de 4 K€.

Son endettement auprès des établissements de crédit est nul.

## 5 – RESULTATS CONSOLIDES

Le résultat opérationnel courant consolidé après application des normes IFRS est en perte de 1 041 K€, contre une perte de 324 K€ en 2009.

Le montant brut des provisions à caractère exceptionnel se monte à 7 656K€. L'essentiel est constitué des dépréciations sur les actifs biologiques et les stocks de produits finis, qui avaient déjà été constatés en fin juin 2010.

La recapitalisation menée en 2010 se traduit au niveau consolidé par les chiffres suivants :

- Un endettement en forte baisse, passant de 14 518 K€ en 2009 à 8 180 K€.
- Des fonds propres, avant imputation du résultat 2010, passant de 8 381 K€ à 16.810 K€.
- Après imputation des pertes 2010, les fonds propres se montent à 10 018 K€.
- Le ratio dettes / fonds propres est réduit de 1,73 à 0,82.

Le budget 2011 est caractérisé par :

- Une baisse des volumes livrables à la GMS en raison de la faible récolte 2009.
- Une politique volontariste de développement des ventes en VAD (vente à domicile), qui se traduira par une hausse des commandes, mais aussi des investissements commerciaux.
- Un renforcement du management.

Des mesures spécifiques de réduction des coûts fixes et de financement du BFR lié à la reprise de l'activité devront être mises en place.

Le chiffre d'affaires devrait afficher une hausse, et la rentabilité s'améliorer.

## 6 – INFORMATIONS RELATIVES AUX DETENTEURS DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

En application de l'article L233 - 13 du Code de Commerce, nous vous communiquons l'identité des personnes physiques et morales détenant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix neuf vingtièmes du capital et des droits de vote au 31 décembre 2010.

La SARL GEVIN contrôlée par la SOCIETE CIVILE VITICOLE DU DOMAINE HENRI MAIRE, filiale de la SA HENRI MAIRE, possède 25 456 actions de notre société.

| NOMS                      | CAPITAL | DROITS DE VOTE |
|---------------------------|---------|----------------|
| HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT | 90,02 % | 89,08 %        |

## 7 – INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Conformément aux dispositions en vigueur, nous vous indiquons les méthodes utilisées par la société, pour éliminer ses déchets.

Pour les déchets de papier, verre, carton, plastique, ... nous récoltons sélectivement ceux-ci dans cinq bennes qui sont régulièrement enlevés par la société chargée de leur recyclage.

Pour les déchets liés à notre activité de vinificateur, nous distillons la majorité des marcs et des lies. Pour la campagne 2010, la distillation a été confiée à un opérateur spécialisé.

Pour notre activité liée à l'embouteillage, nous éliminons nos déchets par épandage sur des terrains nous appartenant ou loués à des agriculteurs.

Un projet de raccordement à la station d'épuration d'Arbois est en cours d'étude.

## 8 – AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice écoulé se traduisent par une perte dont le montant s'élève à 6 261 246,20 €, que nous proposons d'affecter de la manière suivante :

- à concurrence de 4 712 871,27 €, sur le poste « prime d'émission », et ce, conformément aux termes de la septième résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2010 relative à la réduction du capital de la Société pour cause de perte ; le solde de ce poste "prime d'émission" serait alors ramené à zéro ;
- à concurrence de 1 548 374,93 €, sur le poste « report à nouveau » dont le solde s'établirait ainsi à - 1.548.374,93 €, en l'absence de tout report à nouveau antérieur en conséquence de la réduction de capital pour cause de perte décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2010.

En application des dispositions de l'article 243 bis et suivant du code général des impôts, nous vous rappelons que la société a distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

| Exercice social | Dividende en € par action |
|-----------------|---------------------------|
| 2007            | 0,12                      |
| 2007            | 0                         |
| 2009            | 0                         |

## 9 – INFORMATIONS SOCIALES

Au 31 décembre 2010, l'effectif moyen du personnel s'élevait à 331 personnes réparties en 21 cadres, 17 agents de maîtrise, 70 employés ouvriers et 223 VRP.

Le montant versé au Comité d'Entreprise représente 1 % de la masse salariale soit 77 557 K€ auxquels s'ajoutent les remboursements des heures de délégation VRP aux membres du comité d'entreprise et délégués du personnel qui s'élève, hors charges sociales, à 58 208 K€ ainsi que les frais de déplacement pour 24 118 K€.

## 10 – REMUNERATION, AVANTAGES EN NATURE

Les rémunérations, avantages en nature et jetons de présence, versés au cours de l'exercice, par l'ensemble des sociétés du groupe, aux mandataires sociaux ont été les suivants :

- M. Bernard LANGLOIS : 117 496,80 €
- Mme Emmanuelle DEFASNE : 53 254,74 €

## 11 – AUTRES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX au 31.12.2010

**Patrick COUPIER :**

- Président de Henri Maire Développement et de la Société de Sous-Traitance Aéronautique
- Gérant des sociétés Verdoso Industries, Verdoso Management, Arvan C et C

**Jean Frédéric LAMBERT :**

- Gérant de la société MAXMAT



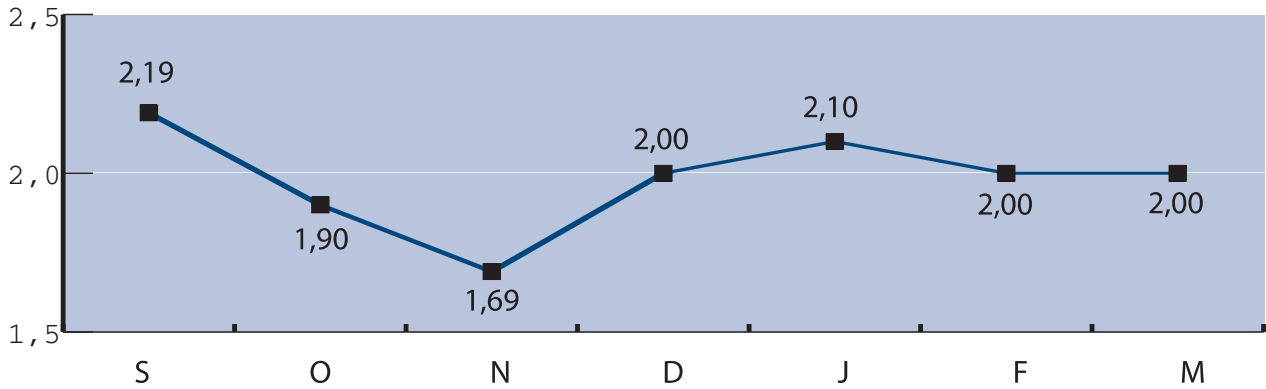
**Alain FRIBOURG :**

- Gérant de la société ARTHA (SARL)
- Administrateur : CABCL (SA), HENRI MAIRE (SA)
- Membre du conseil de surveillance : DARTESS (SA), LUXAT DEVELOPPEMENT (SA)
- Président : FINANCIERE BH (SAS)
- En tant que représentant légal de TECHNOLOGY ELECTRONIC SOLUTIONS BV, Président de TES ELECTRONIC SOLUTIONS (SAS).

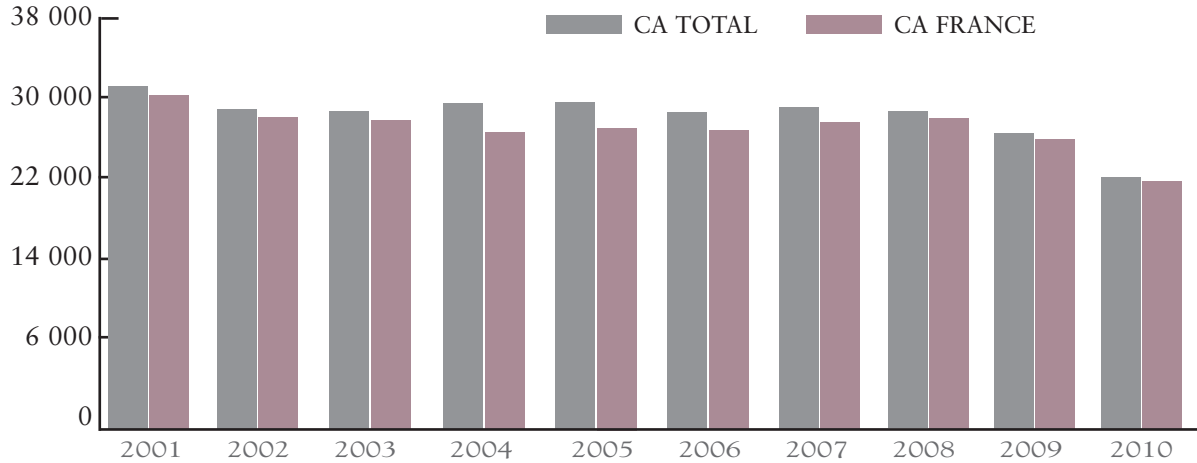
**Olivier MARCHAND :**

- Gérant des sociétés Bellerive Food, Bellerive Capital, OM Conseil, Etoile 7

**COURS DE BOURSE DE L'ACTION HENRI MAIRE *de Septembre à Mars***



**CHIFFRES D'AFFAIRES DE LA S.A. HENRI MAIRE *(en milliers d'euros)***



# ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ÉTABLIS SELON LE RÉFÉRENTIEL IFRS - GROUPE HENRI MAIRE - EXERCICE 2010

*La société et ses filiales constituent un groupe vitivinicole qui récolte, élève et distribue des vins majoritairement issus du vignoble jurassien.*

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

#### BILAN ACTIF

| ACTIFS NON COURANTS en K euros         | NOTES | 31/12/2010    | 31/12/2009    |
|--|-------|---------------|---------------|
| Ecart d'acquisition nets               | 3.1   | 232           | 270           |
| Immobilisations incorporelles nettes   | 3.1   | 164           | 34            |
| Actifs biologiques                     | 3.2   | 4 290         | 8 423         |
| Immobilisations corporelles nettes     | 3.1   | 1 870         | 2 179         |
| Autres actifs financiers non courants  |       | 156           | 179           |
| Impôts différés actifs                 | 5.2   | 340           | 318           |
| <b>Total Actifs non courants</b>       |       | <b>7 052</b>  | <b>11 403</b> |
| ACTIFS COURANTS en K euros             |       |               |               |
| Stocks et encours                      | 3.3   | 13 238        | 16 747        |
| Clients et comptes rattachés           | 3.4   | 2 330         | 2 992         |
| Autres actifs courants                 | 3.4   | 762           | 900           |
| Actifs financiers courants             |       | 0             | 0             |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 3.5   | 2 359         | 466           |
| <b>Total Actifs courants</b>           |       | <b>18 689</b> | <b>21 105</b> |
| <b>Total actifs</b>                    |       | <b>25 741</b> | <b>32 508</b> |

#### BILAN PASSIF

| en K euros                                | NOTES | 31/12/2010    | 31/12/2009    |
|---|-------|---------------|---------------|
| Capital                                   | 4.1   | 9 760         | 7 880         |
| Primes liées au capital                   |       | 4 713         | 0             |
| Réserves consolidées                      |       | 2 338         | 2 015         |
| Résultat net part du groupe               |       | - 6 793       | - 1 514       |
| <b>Capitaux propres part du groupe</b>    |       | <b>10 018</b> | <b>8 381</b>  |
| Intérêts minoritaires                     |       | 3             | 117           |
| <b>Capitaux propres de l'ensemble</b>     |       | <b>10 021</b> | <b>8 498</b>  |
| Dettes financières non courantes          | 4.3   | 7 314         | 3 096         |
| Provisions et autres passifs non courants | 4.2   | 1 242         | 1 170         |
| Impôts différés passifs                   | 5.2   | 388           | 1 783         |
| <b>Total passifs non-courants</b>         |       | <b>8 944</b>  | <b>6 049</b>  |
| Provisions courantes                      |       | 341           | 73            |
| Fournisseurs                              |       | 2 096         | 1 804         |
| Autres passifs courants                   | 4.4   | 3 473         | 4 662         |
| Autres passifs financiers courants        | 4.3   | 866           | 11 422        |
| <b>Total passifs courants</b>             |       | <b>6 776</b>  | <b>17 961</b> |
| <b>Total capitaux propres et passifs</b>  |       | <b>25 741</b> | <b>32 508</b> |

## ETAT DE RESULTAT GLOBAL

| en K euros   | NOTES | 31/12/2010     | 31/12/2009     |
|--|-------|----------------|----------------|
| Ventes de marchandises   |       | 20 592         | 25 606         |
| Autres produits de l'activité  |       | 821            | 992            |
| <b>Produits des activités ordinaires</b>                               |       | <b>21 413</b>  | <b>26 598</b>  |
| Coût des marchandises vendues  |       | - 4 911        | - 5 776        |
| <b>Marge commerciale</b>   |       | <b>16 502</b>  | <b>20 822</b>  |
| Charges de personnel   | 5.1.1 | -11 432        | - 14 319       |
| Autres charges et produits opérationnels courants                      |       | - 4 163        | - 4 902        |
| Impôts et taxes  |       | - 1 318        | - 1 473        |
| <b>Résultat opérationnel courant avant amortissement et provisions</b> |       | <b>- 411</b>   | <b>128</b>     |
| Charges nettes liées aux amortissements et provisions                  |       | - 630          | - 452          |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                                   |       | <b>- 1 041</b> | <b>- 324</b>   |
| Autres charges et produits opérationnels non courants                  | 5.1.2 | -2 668         | - 595          |
| Variation de la juste valeur des actifs biologiques                    | 3.2   | - 4 177        | -164           |
| <b>Résultat opérationnel</b>   |       | <b>- 7 886</b> | <b>- 1 083</b> |
| Coût de l'endettement net  |       | -338           | - 409          |
| <b>Résultat des activités avant impôts</b>                             |       | <b>- 8 224</b> | <b>-1 492</b>  |
| Impôts sur les bénéfices   | 5.2   | 1 417          | 27             |
| <b>Résultat net de la période</b>                                      |       | <b>- 6 807</b> | <b>- 1 465</b> |
| Intérêts minoritaires  |       | - 14           | 49             |
| <b>Résultat net - part du groupe de la période</b>                     |       | <b>- 6 793</b> | <b>- 1 514</b> |
| Résultat net par action (en euro)                                      |       | - 1.18         | - 1,92         |

## ETAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

| en K euros   | 31/12/2010 | 31/12/2009         |
|--|------------|--------------------|
| <b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>  |            | <b>- 6 807 465</b> |
| Ecart de conversion  |            | - 2 2              |
| <b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>       |            | <b>- 2 2</b>       |
| <b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b> |            | <b>- 6 809 463</b> |
| Dont part du groupe  |            | - 6 795 512        |
| Dont part revenant aux minoritaires  |            | -14 49             |

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| en milliers d'euros        | Capital Social | Primes Liées au capital | Réserves Groupe | Capitaux propres part du Groupe | Intérêts minoritaires | Total Capitaux Propres |
|----------------------------|----------------|-------------------------|-----------------|---------------------------------|-----------------------|------------------------|
| <b>Au 31 décembre 2008</b> | <b>7 880</b>   |                         | <b>2 013</b>    | <b>9 893</b>                    | <b>123</b>            | <b>10 016</b>          |
| Dividendes versés          |                |                         |                 |                                 | - 55                  | - 55                   |
| Ecart de conversion        |                |                         | 2               | 2                               |                       | 2                      |
| Résultat net de l'exercice |                |                         | - 1 514         | - 1 514                         | 49                    | - 1 465                |
| Variation de % d'intérêts  |                |                         |                 |                                 |                       |                        |
| <b>Au 31 décembre 2009</b> | <b>7 880</b>   |                         | <b>501</b>      | <b>8 381</b>                    | <b>117</b>            | <b>8 498</b>           |
| Variation de capital       | 1 880          | 4 713                   | 1 825           | 8 418                           | 2                     | 8 420                  |
| Dividendes versés          |                |                         |                 |                                 |                       |                        |
| Ecart de conversion        |                |                         | - 2             | -2                              |                       | -2                     |
| Résultat net de l'exercice |                |                         | - 6 793         | -6 793                          | -14                   | -6 807                 |
| Variation de périmètre     |                |                         | 14              | 14                              | -102                  | -88                    |
| <b>Au 31 décembre 2010</b> | <b>9 760</b>   | <b>4 713</b>            | <b>- 4 455</b>  | <b>10 018</b>                   | <b>3</b>              | <b>10 021</b>          |

## TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE

| en K euros   | 31.12.2010      | 31.12.2009      |
|--|-----------------|-----------------|
| <b>Résultat net de la période part du groupe</b>   | <b>- 6 793</b>  | <b>- 1 514</b>  |
| Part des minoritaires  | - 14            | 49              |
| Charges nettes liées aux amortissements et provisions  | 384             | 552             |
| Variations des impôts différés   | - 1 417         | - 27            |
| Plus ou moins values nettes sur cessions d'actifs non courants                                 | - 154           | 5               |
| Variation de la juste valeur des actifs biologiques  | 4 177           | 164             |
| <b>Capacité d'autofinancement (note 1)</b>   | <b>- 3 817</b>  | <b>- 771</b>    |
| Variation du besoin en fonds de roulement  | 3 392           | 854             |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>                                   | <b>- 425</b>    | <b>83</b>       |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles                                    | - 437           | - 259           |
| Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants | 19              | 24              |
| Incidence des variations de périmètre  | - 2             |                 |
| <b>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>                                  | <b>- 420</b>    | <b>- 235</b>    |
| Dividendes versés  |                 | - 54            |
| Augmentation de capital  | 8 420           |                 |
| Variation des passifs financiers   | 5 314           | - 190           |
| <b>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</b>                                    | <b>13 734</b>   | <b>- 244</b>    |
| <b>Variation de la trésorerie nette</b>  | <b>12 889</b>   | <b>- 396</b>    |
| <b>Trésorerie à l'ouverture</b>  | <b>- 10 539</b> | <b>- 10 143</b> |
| <b>Trésorerie à la clôture</b>   | <b>2 350</b>    | <b>- 10 539</b> |
|  |                 |                 |
| <b>Détail de la trésorerie nette</b>   |                 |                 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie  | 2 359           | 466             |
| Soldes créditeurs de banques et crédits de trésorerie court terme                              | - 9             | - 11 005        |
| <b>Total</b>   | <b>2 350</b>    | <b>- 10 539</b> |

Note 1 : Hors dépréciation des stocks résultant de changements d'estimations provenant de la réorganisation de l'activité commerciale du Groupe et des incidences qui en découlent sur sa politique en matière de gammes de produits commercialisés, la capacité d'autofinancement générée par l'activité est négative de 1029 K€.

Le tableau de variation de la trésorerie consolidée détaille les principaux flux financiers de l'exercice 2010.

Hors dépréciation des stocks résultant des changements d'estimations cités en note 1 ci-dessus, la capacité d'auto-financement générée par l'activité est négative de 1029 K€ soit une contraction de 260 K€ par rapport aux - 771 K€ constatés en 2009. Le solde résulte principalement de la dépréciation des stocks de vins constatée au 30 juin 2011 suite à une modification de la politique commerciale de la société, de la dépréciation des stocks de matières sèches et de la variation des impôts différés liée à la juste valeur des actifs biologiques.

Cette détérioration de la capacité d'autofinancement est cependant compensée pour partie par la variation positive du BFR liée à l'activité qui est positive de 3 392 K€ en 2010. Cette variation de BFR est expliquée à hauteur de 2584 K€ par la dépréciation des stocks de vins mentionnée ci-dessus et de 204 K€ par une dépréciation du stock de matières sèches (voir 3.3). La variation du BFR normatif a donc été de 604 K€.

| en K euros  | 31.12.2010   | 31.12.2009 |
|---|--------------|------------|
| Incidence de la variation des stocks bruts                      | 721          | 1 404      |
| Incidence des dépréciations de stocks                           | 2 788        | - 250      |
| Incidence de la variation des clients et autres créances nets   | 825          | 1 474      |
| Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs | - 942        | - 1 774    |
| <b>TOTAL</b>  | <b>3 392</b> | <b>854</b> |

Au total, la variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation est négative à hauteur de 425 K€, soit une diminution de plus de 500 K€ par rapport aux 83 K€ enregistrés en 2009.

Les investissements opérationnels du Groupe, nets des cessions, représentent sur l'exercice un débours de trésorerie de 420 K€. Ce montant reflète notamment les plantations de vignes effectuées par le Groupe.

La variation de la trésorerie issue des opérations de financement est positive de 13 734 K€. Cette évolution reflète les effets du plan de restructuration de la dette financière du Groupe qui s'est notamment traduit :

- par des abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires ;
- par la consolidation d'une partie de la dette échue en crédit moyen et long terme ;
- et par l'incorporation au capital du compte-courant de l'actionnaire principal.

Le solde de ces opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, se traduit par une variation positive de la trésorerie de 12 889 K€ principalement issue des effets de la restructuration financière décrite précédemment.

À l'issue des opérations de l'année 2010, la trésorerie nette s'élève à 2 350 K€.

## ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

*Les comptes consolidés annuels du Groupe HENRI MAIRE pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 comprennent la Société HENRI MAIRE et ses filiales (l'ensemble désigné comme le Groupe).*

*Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes consolidés qui ont été établis par le Conseil d'Administration de la société mère, société anonyme de droit français domiciliée à Boichailles – 39600 ARBOIS.*

*La société Henri MAIRE est cotée sur Euronext, compartiment C.*

*Les comptes consolidés du Groupe HENRI MAIRE ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.*

### 1. COMMENTAIRES SUR L'ORGANISATION ET LA RESTRUCTURATION DU GROUPE EN 2010

En 2009, dans un environnement économique difficile, la société avait mis en place un plan de restructuration important. Ces actions ont concerné principalement :

- La rationalisation de l'organisation administrative du Groupe,
- Une réorganisation profonde de la structure commerciale du Groupe, mise en place au cours de l'année 2007 et au tout début de l'année 2008, pour l'adapter aux volumes prévus en 2010

Ce plan de restructuration a été poursuivi sur la première moitié de l'exercice 2010.

Pour faire face à l'aggravation de sa situation financière, le Groupe a, depuis la fin du 3ème trimestre 2009 et tout au long du 1er semestre 2010, recherché activement des investisseurs pouvant assurer la recapitalisation de l'entreprise.

Ces différentes négociations ont abouti en mai 2010 avec la prise de contrôle de la société par Henri Maire Développement, contrôlée par la société de droit luxembourgeois Verdos Industries.

Depuis cette date, une nouvelle organisation a été mise en place au sein de la société HENRI MAIRE et un plan de développement a été lancé.

#### 1.1. ORGANISATION ET RESTRUCTURATION FINANCIÈRE DU GROUPE HENRI MAIRE

Les principales phases de cette restructuration du Groupe sur le plan juridique et financier au cours de l'exercice 2010 sont les suivantes :

- Le 31 mai 2010, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT, contrôlée par la société de droit luxembourgeois Verdos Industries, a acquis le bloc majoritaire détenu jusqu'alors par les actionnaires historiques d'HENRI MAIRE SA, soit 439 978 actions HENRI MAIRE, représentant 55,83% du capital et 52,96% des droits de vote de cette dernière. A la suite de cette acquisition, conformément à la réglementation en vigueur, HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT a déposé, le 05 août 2010 un projet de Garantie de Cours visant la totalité des actions HENRI MAIRE non détenues par elle, soit 348 022 actions, au prix unitaire de 1,70 euros.

L'assemblée générale mixte du 30 juillet 2010 a décidé :

- de transférer le siège social de la société HENRI MAIRE à Arbois (Jura).
- de réduire, pour cause de pertes, le capital social d'un montant de 6 540 400 €, le ramenant ainsi de son montant initial de 7 880 000 € à un montant de 1 339 600 €. Cette réduction de capital est intervenue par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de 10 € à un montant de 1,70 €.
- et de déléguer au Directoire toute compétence pour décider et réaliser une augmentation de capital.

L'assemblée générale mixte du 30 novembre 2010 a décidé le changement de mode de gouvernance de la société HENRI MAIRE en adoptant le mode de gestion par un conseil d'administration.

L'augmentation de capital en numéraire décidée le 9 novembre 2010 par le directoire de la société HENRI MAIRE agissant sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2010 a été constatée par conseil d'administration de la société HENRI MAIRE le 16 décembre 2010.

L'augmentation de capital a été souscrite intégralement par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT pour un montant total de 8 420 212,20 € par émission de 4 953 066 actions nouvelles de 1,70 € chacune.

En conséquence, le capital de la société HENRI MAIRE fixé à 9 759 812,20 € est divisé en 5 741 066 actions de 1,70 € de nominal chacune.

A la suite de ces opérations, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT détient 5 167 975 actions de la société HENRI MAIRE représentant 90,02% du capital et 89,08% des droits de vote de cette société.

- Sur le plan financier, la prise de contrôle de la société HENRI MAIRE par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action, destiné à redresser la situation de la société, fortement déficitaire depuis 2 ans, et d'une restructuration de la dette bancaire afin d'assurer la poursuite d'activité du Groupe. L'aboutissement favorable des négociations avec les organismes bancaires a notamment permis la signature d'un protocole d'accord en juillet 2010 prévoyant une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par la consolidation d'une partie de leur dette échue en crédit moyen et long terme.

Les modalités de restructuration de la dette bancaire de la société HENRI MAIRE et de ses filiales sont les suivantes :

- des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune représentant 5 % des dettes bancaires souscrites, soit 657 K€. Les éventuels effets de ces clauses de retour à meilleure fortune trouveraient à s'appliquer lors de la cession de certains actifs financiers détenus par la société HENRI MAIRE ou lors de la variation positive de certains indicateurs de performance déterminés au niveau du Groupe ;
- une restructuration de la dette, qui se monte dorénavant à 7 880 K€ pour le groupe, dont 6 998 K€ pour la SA., structurée comme suit :
  - sous la forme d'un crédit de vieillissement sur 7 ans de nominal remboursable in fine et portant intérêt de 4,5 % pour un montant de 1 995 K€;
  - sous la forme d'un crédit à moyen terme remboursable par trimestrialités constantes sur 7 ans et portant intérêt au taux de 4,5 % pour un montant de 4 482 K€;
  - sous la forme d'un crédit à moyen terme amortissable par trimestrialités constantes sur 10 ans et portant intérêt au taux de 4,5 % pour un montant de 500 K€;
  - et le maintien des modalités de remboursement et des garanties sur d'autres crédits représentant un montant global de 903 K€ avec prolongation éventuelle de leur échéance initiale.

L'augmentation de capital a été souscrite pour un montant total de 8 420 212,20 €, par compensation avec les comptes courants d'actionnaires détenus par l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT, à hauteur de 7 817 052 €, et en numéraire à hauteur de 603 160 €.

## 1.2. INCIDENCES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE HENRI MAIRE

L'ensemble de ces décisions et des mesures qui y sont associées ont été mises en œuvre sur l'exercice 2010 et ont une incidence sur les comptes consolidés du Groupe tant sur le plan du résultat opérationnel que sur la présentation du bilan consolidé.

Les principales incidences de cette restructuration opérationnelle et financière sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont les suivantes :

- L'impact net global sur le résultat opérationnel du Groupe des coûts induits par les différentes décisions et mesures décrites ci-dessus est de - 6 845 K€ au 31 décembre 2010. Ainsi, le Groupe a été conduit à réviser les estimations retenues pour l'évaluation de certains actifs en se fondant sur les informations issues des rapports d'expertise établis dans le cadre du projet de restructuration de la dette et des fonds propres du Groupe. Ainsi, les changements d'estimations portent notamment sur les appréciations et hypothèses retenues pour la valorisation des actifs biologiques et les dépréciations de stocks. L'impact net sur le résultat consolidé du Groupe de ces révisions d'estimation est de - 6 761 K€ avant impôt.
- La restructuration de la dette bancaire du Groupe a une incidence sur la comparabilité des comptes et en particulier sur certains postes du bilan consolidé (dettes financières courantes et non courantes) et sur le tableau de trésorerie consolidé. Ces incidences sont décrites dans les notes de l'annexe pour les postes concernés.

Les comptes annuels de l'exercice 2010 ont été établis en se fondant sur une hypothèse de continuité d'exploitation, en prenant en considération d'une part le plan de réduction de coût mis en place, la restructuration de la dette bancaire du Groupe et la recapitalisation effectuée sous l'égide de l'actionnaire principal, et d'autre part le redressement progressif de l'activité que devra entraîner le plan d'action en cours de déploiement

## 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés annuels du Groupe HENRI MAIRE sont établis conformément au référentiel publié par l'IASB et au référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2010.

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards) ainsi que les IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) les interprétations d'application obligatoire à la date de clôture.

### 2.1.1. NOUVELLES NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS APPLIQUÉS PAR LE GROUPE À COMPTEUR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010.

Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er janvier 2010.

- Amendement IFRS 2 – Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie - applicable aux exercices ouverts au 1er janvier 2010
- IFRS 3 et IAS 27 révisées – Regroupements d’entreprises et préparation des états financiers consolidés, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. Ces normes ont été adoptées par l’Union Européenne le 3 juin 2009.
- Amendements IAS 39 – Instruments financiers – Eléments éligibles à la couverture, applicable aux exercices ouverts au 1er juillet 2009. Cette norme a été adoptée par l’Union Européenne le 15 septembre 2009.
- IFRIC 17 - Distribution d’actifs non monétaires aux actionnaires, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. Cette norme a été adoptée par l’Union Européenne le 26 novembre 2009.
- IFRIC 18 – Transfert d’actif par des clients - applicable aux exercices ouverts au 1er juillet 2009. Cette norme a été adoptée par l’Union Européenne le 1er novembre 2009.
- Amendement à IFRS 1 – Exemptions complémentaires pour les premiers adoptants - applicable aux exercices ouverts au 1er janvier 2010.
- Amendement à IAS 7 – Transactions entre actionnaires, applicable aux exercices ouverts au 1er juillet 2009.

Ces nouveaux textes n’ont pas d’incidences sur les comptes consolidés du Groupe HENRI MAIRE

### 2.1.2. NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR L’UNION EUROPÉENNE ET D’APPLICATION OPTIONNELLE EN 2009.

- Amendements à IAS 32 – Classement des droits de souscription émis - applicable aux exercices ouverts au 1er février 2010. Cette norme a été adoptée par l’Union Européenne le 1er février 2010. Elle n’a cependant pas été appliquée par anticipation.
- IAS 24 révisée – Parties liées - applicable aux exercices ouverts au 1er janvier 2011. Cette norme a été adoptée par l’Union Européenne le 19 juillet 2010.
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers par la remise d’instruments de capitaux propres », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010. Cette norme a été adoptée par l’Union Européenne le 23 juillet 2010.
- Amendement d’IFRS 1 consécutif à l’interprétation IFRIC 19 Extinction de passifs financiers par la remise d’instruments de capitaux propres, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010. Cette norme a été adoptée par l’Union Européenne le 23 juillet 2010.
- Amendement d’IFRIC 14 relatif aux paiements d’avance d’exigences de financement minimal, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. Cette norme a été adoptée par l’Union Européenne le 19 juillet 2010.
- Amendement d’IFRS 1 relatif à l’exemption limitée de l’obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010. Cette norme a été adoptée par l’Union Européenne le 30 juin 2010.

### 2.1.3. PREMIÈRE ADOPTION DES IFRS

Les premiers comptes établis par le Groupe en conformité avec les normes IFRS l’ont été au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1er janvier 2004.

Pour rappel, le bilan d’ouverture au 1er janvier 2004 et les comptes 2004 ont été retraités conformément aux normes IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005, telles qu’elles ont été publiées par l’IASB et adoptées dans l’Union Européenne.

Pour l’établissement de son bilan d’ouverture, le Groupe s’était conformé aux dispositions de la norme IFRS 1 qui traite de la première application des normes internationales et des exceptions au principe d’application rétrospective de l’ensemble des normes IFRS.

Dans ce contexte, le Groupe avait retenu les options suivantes quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS:

- Les regroupements d’entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n’ont pas fait l’objet de retraitements rétrospectifs,
- Les écarts actuariels sur engagements de retraite ont été constatés en contrepartie des capitaux propres pour leur montant cumulé au 1er janvier 2004.
- Les normes IAS 32 et IAS 39 ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005.
- La méthode du coût historique a été maintenue pour l’ensemble des actifs, à l’exception des actifs biologiques qui ont été comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente selon les principes de la norme IAS 41.



## 2.2. BASES D'ÉVALUATION, JUGEMENTS ET UTILISATION D'ESTIMATIONS

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs biologiques et des dettes financières qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur.

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan et du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Les estimations et hypothèses significatives réalisés par la société pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- L'évaluation des engagements de retraite (note 2.7.11) ;
- La valorisation des actifs biologiques (note 2.7.5) ;
- Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition (note 2.7.4) ;
- Les provisions pour dépréciation des stocks (note 2.7.7) et des créances clients (note 2.7.8) ;
- Les dettes financières renégociées (note 2.7.13).

Dans le cadre des opérations de restructuration engagées par le Groupe au cours de l'exercice 2010, le Groupe a été conduit à réviser les estimations retenues pour l'évaluation de certains actifs en se fondant sur les informations issues des rapports d'expertise établis dans le cadre du projet de restructuration de la dette et des fonds propres du Groupe ainsi que sur les modifications intervenues dans l'organisation opérationnelle et commerciale du Groupe. Les changements d'estimations portent notamment sur les appréciations et hypothèses retenues pour la valorisation des actifs biologiques et la détermination des provisions pour dépréciation de stocks. Les modalités de ces changements d'estimations sont exposées dans les notes de l'annexe pour les postes concernés.

Par ailleurs, la dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, a été enregistrée aux conditions de marché, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation.

Cependant, compte tenu des incertitudes liées au contexte économique difficile et au plan de restructuration mis en place au sein du Groupe, il est possible que ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, se révèlent, dans le futur, différentes de la réalité.

## 2.3. METHODES DE CONSOLIDATION

Les entités dans lesquelles HENRI MAIRE SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque HENRI MAIRE SA a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les sociétés sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le Groupe ne consolide pas de sociétés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe ne consolide pas de sociétés selon la méthode de mise en équivalence.

Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées en consolidation en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

## 2.4. HARMONISATION DES METHODES COMPTABLES

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère.

Les règles et méthodes identiques sont appliquées pour toutes les sociétés du Groupe dont la comptabilité est exclusivement tenue dans un service centralisé de la société mère.

## 2.5. METHODES DE CONVERSION

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont converties au cours de clôture. Les pertes et profits résultent de la conversion des soldes concernés au cours en vigueur au 31 décembre 2010.

La conversion en euros des actifs et passifs des sociétés étrangères hors zone euro est effectuée au cours de clôture en vigueur à la date du bilan, et la conversion des comptes de résultat est effectuée sur la base d'un cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté directement en capitaux propres en « Ecart de conversion » et n'est repris en résultat qu'au moment de la cession de la filiale.

L'impact pour le Groupe est négligeable dans la mesure où la seule filiale hors zone Euro (HENRI MAIRE SUISSE) qui était détenue par le Groupe a été liquidée au cours de l'exercice 2010.

## 2.6. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

| SOCIETE              | TYPE SOCIAL | SIEGE SOCIAL<br>N° Siren | ACTIVITE                       | %<br>INTERET | %<br>CONTROLE | METHODE<br>CONSO |
|----------------------|-------------|--------------------------|--------------------------------|--------------|---------------|------------------|
| HENRI MAIRE          | SA          | Arbois 625580279         | Commerce vins                  | 99,971       | 100,00        | IG               |
| DOMAINES HENRI MAIRE | SCV         | Arbois 778539430         | Exploitation vignes            | 99,62        | 99,62         | IG               |
| DOMAINE DE MONTFORT  | SCV         | Arbois 382708279         | Gestion de patrimoine viticole | 99,976       | 99,98         | IG               |
| DOMAINE BREGAND      | SCV         | Arbois 439455304         | Exploitation vigne bio         | 99,60        | 100,00        | IG               |
| PIROU                | SARL        | Arbois 317962942         | Commerce vins                  | 99,78        | 99,78         | IG               |
| GEVIN                | SARL        | Paris 626580120          | Commerce vins                  | 93,80        | 93,80         | IG               |
| DHERBEY              | SARL        | Arbois 760201202         | Commerce vins                  | 99,92        | 99,92         | IG               |
| TISSOT               | SARL        | Voiteur 312480064        | Commerce vins                  | 100,00       | 100,00        | IG               |
| HENRI MAIRE          | GmbH        | Kehl (RFA)               | Commerce vins                  | 100,00       | 100,00        | IG               |
| FINETTE              | SARL        | Arbois 626080030         | Restauration                   | 100,00       | 100,00        | IG               |

SCV : Société civile viticole - IG : méthode d'intégration globale

Les principales variations du périmètre de consolidation concernent :

- La société COGEVIN qui a fait l'objet d'une opération de transmission universelle de patrimoine au sein de la société HENRI MAIRE ;
- La société HENRI MAIRE SUISSE qui a été liquidée sur l'exercice ;
- La société JUREC dont les titres ont été cédés sur l'exercice.

Ces déconsolidations ont une incidence positive de 100 K€ sur le résultat de l'exercice.

## 2.7. METHODES COMPTABLES SPECIFIQUES

### 2.7.1. ECARTS D'ACQUISITION (GOODWILL)

Lors de l'acquisition de titres de sociétés, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs et passifs éventuels identifiables acquis évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée. L'écart résiduel constaté entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs représente l'écart d'acquisition. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition ». Si cet écart est négatif (Badwill), il est inscrit immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur, conformément à IFRS 3 Révisée et IAS 36, « Dépréciation d'actifs ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés.

Au 31 décembre 2010, ce poste est constitué par :

- l'écart d'acquisition lié à la prise de contrôle de la société LA FINETTE (180 K€). Le test de dépréciation s'appuie en l'espèce sur la valeur du fonds de commerce de restauration que cette société exploite. Cette valeur est inchangée sur l'exercice;
- d'autres fonds de commerce exploités par le Groupe (52 K€).

### 2.7.2. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, et contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ayant une durée d'utilité déterminable, elles sont amorties linéairement sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Les coûts d'acquisition ou de développement de fichiers clientèle engagés depuis le 1er janvier 2010 ont été immobilisés.

Ainsi, les immobilisations incorporelles du Groupe sont constituées essentiellement de logiciels informatiques et des fichiers clientèle comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production, diminué des amortissements et dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition. Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée d'un an et les fichiers clientèle sur une durée de trois ans.

### 2.7.3. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors actifs biologiques)

Les immobilisations corporelles (hors actifs biologiques) du groupe HENRI MAIRE correspondent essentiellement aux constructions, matériels et installations destinés à l'activité de production, d'élevage et de distribution des vins issus du vignoble exploité par le Groupe.

La valeur brute des immobilisations corporelles à l'exception des actifs biologiques est constituée de leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont ainsi évaluées à leur coût, diminué des amortissements et des pertes de valeurs constatées depuis leur date d'acquisition.

Le Groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles.

La durée d'amortissement correspond à la durée d'utilisation des actifs immobilisés. Cette durée d'utilisation fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle à l'échéance.

Les durées d'utilité estimées par le Groupe pour les immobilisations corporelles et leurs composants sont les suivantes :

| NATURE DES IMMOBILISATIONS ET DES COMPOSANTS                   | DURÉE D'UTILITÉ ESTIMÉE |
|--|-------------------------|
| Gros œuvre des bâtiments                                       | 30 ans                  |
| Second œuvre des bâtiments industriels                         | 15 ans                  |
| Second œuvre des bâtiments administratifs                      | 10 ans                  |
| Etanchéité (toitures et bardages) des bâtiments industriels    | 15 ans                  |
| Etanchéité (toitures et bardages) des bâtiments administratifs | 10 ans                  |
| Installations techniques                                       | 5 à 10 ans              |
| Matériel et outillage  | 5 à 10 ans              |
| Matériel de transport  | 5 ans                   |
| Mobilier de bureau   | 10 ans                  |
| Matériel de bureau   | 5 ans                   |

Le mode linéaire a été retenu comme mode d'amortissement.

Dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît ou dans l'hypothèse où des circonstances laissent à penser qu'une immobilisation corporelle a pu se déprécier au point de ne plus avoir une valeur au moins égale à la valeur nette inscrite au bilan, un test de dépréciation sera effectué spécifiquement.

### 2.7.4. MODALITÉS DE RÉALISATION DES TESTS DE DÉPRÉCIATION DES ACTIFS IMMOBILISÉS

Conformément à la norme IAS 36, des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît ou lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, notamment les écarts d'acquisition.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'une immobilisation correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée, à partir des flux de trésorerie actualisés, en se fondant sur des données économiques caractéristiques de l'activité concernée (chiffre d'affaires hors taxes France et export, marge brute et résultat d'exploitation) de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou du regroupement d'UGT à laquelle se rattache l'immobilisation testée.

Les UGT correspondent à des regroupements d'actifs générant des flux de trésorerie indépendant des flux générés par les autres UGT. Compte tenu de la structure et de l'organisation du Groupe, les actifs corporels et incorporels, ont été affectés à la principale activité du Groupe de production et de distribution de vins (ventes aux particuliers et en grande distribution).

Concernant l'écart d'acquisition lié à l'activité de restauration, un test de dépréciation spécifique est effectué annuellement.

La juste valeur correspond au prix de cession qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché, diminuée des coûts de sortie.

## 2.7.5. ACTIFS BIOLOGIQUES

La norme IAS 41 préconise l'évaluation des actifs biologiques immobilisés lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable.

La norme précise également que si un marché actif existe pour des actifs biologiques, le prix de cotation sur ce marché doit servir de base pour déterminer la juste valeur des actifs biologiques.

En l'absence de marché actif organisé, l'entreprise peut retenir une autre méthode d'évaluation en se fondant notamment sur des valeurs de transactions récentes.

Conformément à cette norme, les vignobles (terres et vignes) exploités par le groupe directement en qualité de propriétaire ou indirectement en vertu d'un bail rural ont été valorisés à leur juste valeur.

Celle-ci a été déterminée à partir de la valeur de marché publiée chaque année par la FNSAFER (fédération nationale des SAFER) en fonction des différentes appellations contrôlées. Cet organisme fournit la valeur de la terre et une fourchette minimum et maximum.

Ainsi, pour chaque appellation (Arbois, côte du Jura, château-chalon, étoile) la moyenne sur 5 ans a été calculée à partir des données ci-dessus tant pour la valeur de la terre que pour la valeur des vignobles minimum et maximum en appliquant un abattement sur les dites valeurs de 50 % pour l'appellation Arbois et de 10 % pour les autres appellations.

De plus, pour tenir compte du cycle de la vie d'un vignoble, la valeur de chaque parcelle est calculée en fonction de son âge :

| PÉRIODE              | PHASE DE LA VIGNE                          | VALORISATION   |
|----------------------|--|--|
| De l'an 0 à l'an 4   | Préparation et plantation                  | Valeur de la terre   |
| De l'an 5 à l'an 24  | Exploitation et maturation de la vigne     | Croissance linéaire de la valeur minimale à la valeur maximale   |
| De l'an 25 à l'an 50 | Exploitation et vieillissement de la vigne | Décroissance linéaire de la valeur maximale à la valeur minimale |

Conformément aux normes IAS 1 et IAS 41, le groupe présente séparément dans le corps de son bilan la valeur comptable de ses actifs biologiques.

La variation de la juste valeur des actifs biologiques est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les hypothèses retenues pour la détermination de la juste valeur des vignobles exploités par le Groupe ont été révisées au 31 décembre 2010 en appliquant des coefficients d'abattement aux valeurs moyennes retenues pour valoriser le vignoble selon la méthode décrite ci-dessus, afin de prendre en considération les incidences découlant des opérations de restructuration du Groupe exposées ci-avant sur la valorisation des actifs biologiques au 31 décembre 2010.

Ce changement d'estimation a une incidence brute de 4 177 K€ sur la valeur des actifs biologiques du Groupe au 31 décembre 2010.

## 2.7.6. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les titres de participation des sociétés non consolidés sont valorisés à leur juste valeur. S'agissant de sociétés non cotées et de participations très minoritaires, leur coût d'acquisition a été assimilé à leur juste valeur.

Les dépôts de garantie et loyers d'avance et autres créances à plus d'un an ont été conservés à leur valeur nominale, leur actualisation étant parfaitement négligeable.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir.

## 2.7.7. STOCKS ET EN-COURS

Selon la norme IAS 41, la production agricole récoltée à partir des actifs biologiques doit être évaluée à sa juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente au moment de la récolte.

La norme ne fait pas de distinction entre les entreprises qui vendent leur récolte en l'état et celles qui incorporent cette récolte à leur propre production.

En conséquence les stocks de vins sont valorisés selon les principes suivants :

- Les raisins sont incorporés au coût de production des stocks à leur juste valeur à la date de récolte conformément à la norme IAS 41; cette juste valeur des raisins est estimée par référence à un prix de marché sur le secteur. Ainsi les raisins sont valorisés à leur valeur de transaction respective selon la nature de leur provenance (apports extérieurs ou vins produits par le Groupe) et en fonction des catégories de produits qui découlent de la récolte,
- Le processus de production du vin, à partir de ces raisins est ensuite valorisé à son coût conformément à la norme IAS 2 ; en application de la norme IAS 2, ce coût doit comprendre tous les coûts d'achats, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks sur le lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré. Les frais de cave sont incorporés au coût de revient. Les frais financiers sont exclus de la valorisation.

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire aux différentes catégories de vins produits par le Groupe, la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ces stocks restent classés en actifs courants selon l'usage de la profession.

La norme IAS 23 amendée sur la capitalisation des coûts d'emprunt, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, n'a pas modifié le calcul du coût de revient des stocks des activités Vins et Spiritueux, les biens produits " en grande quantité de manière répétitive " n'entrant pas dans son champ d'application.

Pour les stocks des autres approvisionnements, ils sont valorisés au coût moyen pondéré intégrant l'ensemble des coûts d'achat et des coûts d'approvisionnement diminués de l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs.

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette réalisation. Une provision pour dépréciation est constatée pour les stocks dont la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

En raison de la réorganisation de l'activité commerciale du Groupe et des incidences qui en découlent sur sa politique en matière de gammes de produits commercialisés, une dépréciation sur les stocks de vins pour les millésimes anciens, d'un montant de 2 584 k , a été comptabilisée sur l'exercice 2010. Une provision pour dépréciation des stocks de matières sèches a également été constatée pour un montant de 204 K€.

#### 2.7.8. CRÉANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Pour les créances clients FRANCE, la provision constituée prend en compte les risques de non-recouvrement sur l'ensemble des ventes réalisées. Elle est calculée en fonction de l'antériorité des créances.

Pour les créances nées au cours de l'exercice, la provision est déterminée statistiquement en fonction des pertes constatées lors des exercices précédents.

Pour les créances clients EXPORT, les provisions sont établies de façon individualisées dès que des difficultés de recouvrement apparaissent.

#### 2.7.9. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement des liquidités en comptes courants bancaires, elles sont évaluées à leur valeur de marché.

Les découverts sont exclus de la notion de « trésorerie et équivalents de trésorerie » et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

#### 2.7.10. ACTIONS PROPRES

Conformément à la norme IAS 32, toutes les actions propres détenues par le groupe Henri MAIRE sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation de ces actions propres.

#### 2.7.11. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Ils sont constitués des engagements de retraite et des dettes d'exploitation à plus d'un an.

### 2.7.11.1. Provision pour engagements de retraite

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision inscrite en « Provisions et autres passifs non courants ». Cette provision est égale à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils pourront prétendre lors de leur départ à la retraite après déduction des fonds garantis dans le cadre d'un contrat d'assurance.

La détermination de l'engagement résulte de la méthode des unités de crédit projetées qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation, afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels ne font pas l'objet d'étalement et sont comptabilisés directement au compte de résultat.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- Calcul établi en fonction des catégories de personnel : employés, ouvriers, cadres, VRP ;
- Prise en compte des facteurs de rotation des personnels et de mortalité pour chaque collègue;
- Age de départ à la retraite à 65 ans à l'initiative du salarié ;
- Taux de progression des salaires de 2 % pour les VRP et 1,5 % pour les autres catégories du personnel (taux identiques à ceux retenus en 2009);
- Taux de charges sociales : 47.2 % pour les cadres et 45.20 % pour les non-cadres;
- Un taux d'actualisation de 3.33 % a été retenu en 2010 (taux de 3.65 % en 2009).

### 2.7.11.2. Dettes d'exploitation à plus d'un an

Il s'agit de la dette sur les apports des viticulteurs qui ont laissé le soin à la SA Henri MAIRE d'élever leur récolte. Ils sont rémunérés soit en vin, soit en coût actualisé du vieillissement.

## 2.7.12. PROVISIONS COURANTES

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat de l'exercice.

## 2.7.13. DETTES FINANCIÈRES

Dans le cadre du plan de restructuration du Groupe évoqué dans la partie relative aux faits marquants de l'exercice, les négociations avec les organismes bancaires ont permis la signature d'un protocole d'accord en juillet 2010 prévoyant une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par la consolidation d'une partie de leur dette échue en crédit moyen et long terme.

La restructuration de la dette bancaire du Groupe a été effectuée avec l'ensemble des établissements bancaires.

S'agissant d'une renégociation globale de la dette du Groupe entraînant une modification substantielle des termes et conditions des contrats initiaux, les dettes financières ayant fait l'objet de cette renégociation ont été évaluées, selon les modalités suivantes :

- La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié pour un montant de 7 880 K€, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation.

Le taux d'intérêt effectif de la dette renégociée a été déterminé par référence aux conditions de financement offertes à des entreprises similaires comparables en termes de risque pour des crédits de restructuration à moyen terme qui font l'objet de garantie par des entreprises publiques tant pour les fonds propres apportés par des investisseurs privés que pour des concours ou financements bancaires.

Par ailleurs, les conditions de marché ont également été appréciées en prenant en considération le contexte général dans lequel s'inscrit cette restructuration de la dette bancaire du groupe et en particulier le plan de réorganisation et de redressement des activités du Groupe et les conditions de cette restructuration financière incluant des garanties significatives apportées par l'actionnaire principal et une recapitalisation significative du Groupe (augmentation de capital de 8 420 K€ en 2010).

Cette analyse a conduit le groupe à retenir un taux d'intérêt effectif de 4.5 % pour le calcul de la juste valeur de la dette renégociée correspondant au taux d'intérêt obtenu pour les financements ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié.

- Les autres données constitutives de la restructuration du passif bancaire n'ont pas fait l'objet de retraitement.

Les dettes abandonnées par les établissements bancaires avec clause de retour à meilleure fortune ne présentent pas un caractère significatif (657 K€) et sont liées à la survenance d'évènements futurs incertains. En conséquence, ces dettes n'ont pas été évaluées et enregistrées au passif du bilan consolidé au 31 décembre 2010. Ces abandons de créances ont été comptabilisés en produits opérationnels non courants au 31 décembre 2010.

Les dettes financières ainsi évaluées sont ventilées entre :

- Emprunts et dettes financières long terme (pour la partie des dettes supérieures à 1 an), qui sont classés en passifs non courants ;
- Emprunts et dettes financières court terme et crédits court terme de trésorerie, qui sont classés en passifs courants.

#### **2.7.14. IMPÔTS DIFFÉRÉS**

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition lors de leur comptabilisation initiale. Les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté. Les impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables et des différences temporaires ne sont comptabilisés que si leur utilisation est probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

Au 31 décembre 2010, aucun actif d'impôt différé n'a été constaté sur les résultats déficitaires des sociétés du Groupe.

#### **2.7.15. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES**

Les produits sont essentiellement composés de ventes de produits viticoles livrés à la clientèle. Ils comprennent également des prestations de logistiques assurées par le Groupe. Sont par ailleurs enregistrés en diminution des produits des activités ordinaires, les avantages commerciaux consentis à la clientèle.

#### **2.7.16. SOLDES INTERMÉDIAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT**

##### **2.7.16.1. Coût des marchandises vendues**

Les variations de stocks sont prises en compte en tant que correction du coût des marchandises vendues.

##### **2.7.16.2. Résultat opérationnel courant**

L'activité principale du Groupe est une activité de production et de ventes de vins. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

##### **2.7.16.3. Autres charges et produits opérationnels non courants**

Les éléments non récurrents significatifs, qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courant du Groupe ont été inclus dans le compte de résultat opérationnel sur la ligne « Autres charges et produits opérationnels non courants ».

Cette ligne comprend en particulier, les résultats des cessions d'actifs, les éventuelles pertes de valeur constatées sur des actifs y compris les écarts d'acquisition relatifs à des participations consolidées, les coûts directement ou indirectement liés au plan de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

##### **2.7.16.4. Variation de la juste valeur des actifs biologiques**

Conformément à la norme IAS 41, le profit ou la perte résultant de la variation de la juste valeur des actifs biologiques est inclus dans le résultat net de la période. Les subventions publiques liées aux actifs biologiques sont également comptabilisées en tant que revenu, dès lors que les subventions considérées sont libérées et leurs conditions d'attribution sont remplies.

Cette variation de la juste valeur des vignobles est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

#### **2.7.17. INFORMATION SECTORIELLE**

Conformément à la norme IFRS 8 - secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par les décideurs opérationnels.

Le Groupe HENRI MAIRE opère dans un seul secteur : la production et la commercialisation de vins.

Les secteurs présentés par le Groupe reflètent l'organisation choisie par le décideur et l'information sectorielle est ventilée par canal de distribution et par zone géographique.

### 3. NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE - ACTIF

#### 3.1. ECARTS D'ACQUISITION, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

| en K euros   | 31/12/09      | Augmentations | Diminutions | 31/12/10      |
|--|---------------|---------------|-------------|---------------|
| ECART D'ACQUISITION BRUT (1)                               | 357           |               |             | 357           |
| Pertes de valeurs  | 87            | 38            |             | 125           |
| <b>ECART D'ACQUISITION NET</b>                             | <b>270</b>    | <b>- 38</b>   |             | <b>232</b>    |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES                       | 118           | 135           | 8           | 245           |
| Amortissements   | 84            | 5             | 8           | 81            |
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>                | <b>34</b>     | <b>130</b>    | <b>0</b>    | <b>164</b>    |
| Terrains   | 334           |               |             | 334           |
| Constructions sur sol propre                               | 7 693         |               | 194         | 7 499         |
| Installations techniques, matériel et outillage industriel | 9 909         | 81            | 83          | 9 907         |
| Autres immobilisations corporelles                         | 3 750         | 55            | 131         | 3 674         |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES TOTALES</b>          | <b>21 686</b> | <b>136</b>    | <b>408</b>  | <b>21 414</b> |
| Amortissements   | 19 507        | 430           | 393         | 19 544        |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>                  | <b>2 179</b>  | <b>- 294</b>  | <b>15</b>   | <b>1 870</b>  |

(1) L'écart d'acquisition est principalement constitué du Goodwill constaté lors de l'acquisition de la société « LA FINETTE » pour 265 k. Conformément à la norme IFRS 3 Révisée, cet écart a été déprécié à hauteur de 87 K euros correspondant au déficit fiscal utilisé sur 2005 et 2006 ; l'écart d'acquisition net s'élève donc à 180 K euros. Le test de dépréciation effectué selon la méthodologie exposée au paragraphe 2.7.4. n'a pas mis en évidence de perte de valeur sur cet actif incorporel au 31 décembre 2010.

#### 3.2. ACTIFS BIOLOGIQUES

Ce poste est constitué du vignoble exploité par le Groupe d'une superficie de 302 hectares.

| en K euros         | 31/12/09 | Variation de la juste valeur | Augmentations | Diminutions | 31/12/10 |
|--------------------|----------|------------------------------|---------------|-------------|----------|
| Actifs biologiques | 8 423    | - 4 177                      | 44            |             | 4 290    |

Les accroissements du poste « actifs biologiques » résultent des plantations de vignes en 2010. La variation de la juste valeur des actifs biologiques résulte des changements d'hypothèses exposés dans la note "2.7.5 Actifs biologiques".

#### 2.3. STOCKS

| en K euros                       | Montant Brut  | Dépréciation | 31.12.2010<br>Montant net | 31.12.2009<br>Montant net |
|----------------------------------|---------------|--------------|---------------------------|---------------------------|
| Matières sèches et autres stocks | 846           | 204          | 642                       | 963                       |
| Stocks de vin et d'alcools       | 15 180        | 2 584        | 12 596                    | 15 784                    |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>16 026</b> | <b>2 788</b> | <b>13 238</b>             | <b>16 747</b>             |

La variation de la dépréciation des stocks résulte des changements d'estimations exposés dans la note "2.7.7 Stocks et en cours".



### 3.4. CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

#### 3.4.1. CLIENTS

| en K euros                      | 31/12/10 | Dont créances<br>échues à + 90 jours<br>et - 180 jours | Dont créances<br>échues à + 180 jours<br>et - 1 an | Dont créances<br>échues à<br>+ 1 an | 31/12/09 |
|---------------------------------|----------|--|--|-------------------------------------|----------|
| Créances clients - brut         | 2 487    |  |  | 169                                 | 3 175    |
| Créances clients - dépréciation | 157      |  |  | 159                                 | 183      |
| Créances clients - net          | 2 330    |  |  | 1                                   | 2 992    |

La balance par antériorité de soldes ne concerne que les clients dont les créances sont échues à plus d'un an.

#### 3.4.2. AUTRES ACTIFS COURANTS

| en K euros                                    | Montant net<br>31/12/10 | Dont créances<br>échues à - 1 an | Dont créances<br>échues à + 1 an | Montant net<br>31/12/09 |
|---|-------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| Personnel et comptes rattachés - brut         | 296                     | 99                               | 197                              | 363                     |
| Personnel et comptes rattachés - dépréciation | 197                     |                                  | 197                              | 179                     |
| <b>Personnel et comptes rattachés (1)</b>     | <b>99</b>               | <b>99</b>                        | <b>0</b>                         | <b>184</b>              |
| Avances et acomptes                           | 67                      | 67                               |                                  | 91                      |
| Autres organismes sociaux                     | 139                     | 139                              |                                  | 93                      |
| Autres impôts et taxes                        | 276                     | 276                              |                                  | 193                     |
| Débiteurs divers                              | 98                      | 98                               |                                  | 186                     |
| Charges constatées d'avance                   | 83                      | 83                               |                                  | 153                     |
| <b>TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS</b>           | <b>762</b>              | <b>762</b>                       | <b>0</b>                         | <b>900</b>              |

(1) Ce poste est principalement constitué des avances et acomptes versés aux VRP.

### 3.5. ACTIFS FINANCIERS ET TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

| en K euros                                     | 31/12/10     | 31/12/09   |
|--|--------------|------------|
|  |              |            |
| Autres titres immobilisés                      | 35           | 42         |
| Prêts  | 3            | 3          |
| Dépôts et cautionnements                       | 118          | 134        |
| Carry back                                     |              |            |
| <b>Actifs financiers non courants</b>          | <b>156</b>   | <b>179</b> |
| Autres valeurs mobilières                      |              |            |
| Disponibilités                                 | 2 359        | 466        |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b> | <b>2 359</b> | <b>466</b> |

Cette évolution de la trésorerie reflète les effets du plan de restructuration de la dette financière du Groupe dont les modalités sont exposées dans la note "Commentaires sur le tableau de variation de la trésorerie consolidée" et dans la note sur les faits marquants de l'exercice 2010.

Il est rappelé que la trésorerie de clôture indiquée dans le tableau des flux de trésorerie est un montant de trésorerie nette des soldes créditeurs bancaires.

## 4. NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE - PASSIF

### 4.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société HENRI MAIRE s'élève à 9 759 812 € au 31 décembre 2010.  
Il est divisé en 5 741 066 actions d'une valeur nominale de 1,70 €

|                         | Nombre de titres<br>composant le<br>capital social | Valeur nominale<br>des titres | Capital social<br>(en euros) |
|-------------------------|--|-------------------------------|------------------------------|
| Au 31 décembre 2009     | <b>788 000</b>                                     | <b>10</b>                     | <b>7 880 000</b>             |
| Réduction de capital    |  | - 8.30                        | - 6 540 400                  |
| Augmentation de capital | 4 953 066  | 1.70                          | 8 420 212                    |
| Au 31 décembre 2010     | <b>5 741 066</b>                                   | <b>1.70</b>                   | <b>9 759 812</b>             |

Le capital social de la société HENRI MAIRE a évolué comme suit au cours de l'exercice :

- Le 31 mai 2010, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT, contrôlée par la société de droit luxembourgeois Verdosso Industries, a acquis le bloc majoritaire détenu jusqu'alors par les actionnaires historiques d'HENRI MAIRE SA, soit 439 978 actions HENRI MAIRE, représentant 55,83% du capital et 52,96% des droits de vote de cette dernière. A la suite de cette acquisition, conformément à la réglementation en vigueur, HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT a déposé, le 05 août 2010 un projet de Garantie de Cours visant la totalité des actions HENRI MAIRE non détenues par elle, soit 348 022 actions, au prix unitaire de 1,70 euros.
- L'assemblée générale mixte du 30 juillet 2010 a décidé de réduire, pour cause de pertes, le capital social d'un montant de 6 540 400 €, le ramenant ainsi de son montant initial de 7 880 000 € à un montant de 1 339 600 €. Cette réduction de capital est intervenue par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de 10 € à un montant de 1,70 €. Par ailleurs, cette assemblée a délégué au Directoire toute compétence pour décider et réaliser une augmentation de capital.
- L'augmentation de capital en numéraire décidée le 9 novembre 2010 par le directoire de la société HENRI MAIRE agissant sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2010 a été constatée par le conseil d'administration de la société HENRI MAIRE le 16 décembre 2010. L'augmentation de capital a été souscrite intégralement par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT pour un montant total de 8 420 212,20 € à hauteur de 7 817 052 € par incorporation de créances et en numéraire à hauteur de 603 160 €, par émission de 4 953 066 actions nouvelles de 1,70 € chacune.

A la suite de ces opérations, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT détient 5 167 975 actions de la société HENRI MAIRE représentant 90,02% du capital et 89,08% des droits de vote de cette société.

### 4.2. ETAT DES PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

| en K euros                                       | 31/12/09     | Augmentations | Diminutions | 31/12/10     |
|--|--------------|---------------|-------------|--------------|
| Provision pour engagements de retraite           | 934          | 118           |             | 1 052        |
| Dettes viticulteurs à + de 1 ans                 | 236          |               | 48          | 190          |
| <b>Provisions et autres passifs non courants</b> | <b>1 170</b> | <b>118</b>    | <b>48</b>   | <b>1 242</b> |

### 4.3. PASSIFS FINANCIERS

| en K euros                                | 31/12/10     | 31/12/09      |
|---|--------------|---------------|
| Dettes financières à + 1 an et -5 ans     | 3 217        | 628           |
| Dettes financières à + 5 ans              | 4 097        | 2 468         |
| <b>DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES</b>   | <b>7 314</b> | <b>3 096</b>  |
| Crédits de trésorerie                     | 9            | 11 004        |
| Emprunts et dettes financières diverses   | 857          | 418           |
| <b>AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS</b> | <b>866</b>   | <b>11 422</b> |

Cette évolution des passifs financiers reflète les effets du plan de restructuration de la dette financière du Groupe dont les modalités sont exposées dans la note "Commentaires sur le tableau de variation de la trésorerie consolidée" et dans la note sur l'organisation et la restructuration du Groupe sur l'exercice 2010.

Des mesures visant à renforcer la trésorerie du Groupe sont en cours de négociation pour financer le BFR dans le cadre de la reprise de l'activité.

Par ailleurs, la dette bancaire renégociée au cours de l'exercice a été évaluée selon les principes décrits dans la note 2.7.13 relative aux règles et méthodes d'évaluation des dettes financières.

Le compte courant détenu par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT sur la société SCV DOMAINES HENRI MAIRE au terme des opérations de restructuration pour un montant de 130 K€ au 31 décembre 2010 figure également dans le poste de dettes financières non courantes.

#### 4.4. AUTRES PASSIFS COURANTS

| en K euros                           | 31/12/10     | 31/12/09     |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| Avances et acomptes sur commandes    | 346          | 467          |
| Dettes fiscales et sociales          | 2 915        | 3 990        |
| Dettes sur immobilisations           |              |              |
| Autres dettes                        | 212          | 205          |
| Produits constatés d'avance          |              |              |
| <b>TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS</b> | <b>3 473</b> | <b>4 662</b> |

## 5. NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

### 5.1. RESULTAT OPERATIONNEL

#### 5.1.1. CHARGES DE PERSONNEL

##### 5.1.1.1. Ventilation des rémunérations

| en K euros                  | 31.12.2010    | 31.12.2009    |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| Commissions versées aux VRP | 4 585         | 6 092         |
| Autres rémunérations        | 4 222         | 4 862         |
| Charges sociales            | 2 625         | 3 365         |
| <b>CHARGES DE PERSONNEL</b> | <b>11 432</b> | <b>14 319</b> |

La diminution des charges de personnel s'explique principalement par deux phénomènes :

- La réorganisation opérationnelle et commerciale du groupe (*cf note sur l'organisation du groupe*)
- La baisse significative des ventes du Groupe sur l'exercice 2010 conjuguée à une réduction importante du nombre de VRP.

##### 5.1.1.2. Rémunération des dirigeants

La rémunération, les avantages en nature et jetons de présence versés aux dirigeants aux cours de l'exercice s'élèvent à 211 K euros.

##### 5.1.1.3. Effectif moyen

|                                   | 31.12.2010 | 31.12.2009 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Cadres                            | 22         | 43         |
| Agents de maîtrise et techniciens | 17         | 18         |
| Employés / ouvriers               | 124        | 120        |
| VRP                               | 223        | 278        |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>386</b> | <b>459</b> |

### 5.1.2. AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS NON COURANTS

| en K euros   | 31.12.2010     | 31.12.2009   |
|--|----------------|--------------|
| Plus moins values sur cessions d'actifs                      | 154            | - 5          |
| Coûts de restructuration                                     | - 691          | - 590        |
| Abandons de créances   | 657            |              |
| Provision pour dépréciation de stocks                        | - 2 788        |              |
| <b>AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS NON COURANTS</b> | <b>- 2 668</b> | <b>- 595</b> |

Sur l'exercice 2009, compte tenu du contexte économique difficile, le Groupe avait mis en place, un plan de restructuration important tant sur le plan opérationnel que sur le plan commercial. L'ensemble de ces mesures de réorganisation et des décisions qui y sont associées ont occasionné des coûts d'un montant net de 595 K€. Ces coûts étaient principalement constitués des frais engagés pour adapter la structure opérationnelle et commerciale du Groupe (indemnités transactionnelles, indemnités de licenciement et reprise de la provision pour hausse des cours notamment).

Sur l'exercice 2010, le plan de restructuration engagé en 2009 a été poursuivi. Ces actions ont principalement porté sur la rationalisation de l'organisation administrative et commerciale du Groupe et sur la mise en place d'une nouvelle politique commerciale notamment en matière de gammes de produits distribués.

Dans le cadre de ce plan de restructuration du Groupe, les négociations avec les organismes bancaires ont permis la signature d'un protocole d'accord en juillet 2010 (*se référer à la note sur l'organisation et la restructuration du Groupe*) prévoyant une restructuration de l'endettement du Groupe pour une partie sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires dont l'incidence est de 657 K€ au 31 décembre 2010.

L'ensemble de ces mesures et des décisions qui y sont associées ont été mises en œuvre depuis le 1er janvier 2010 et ont occasionné des coûts dont l'impact net sur le résultat opérationnel du groupe est de 2 668 K€.

### 5.1.3. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Dans la rubrique « Produits et charges financiers » sont inscrits les intérêts de la dette ainsi que les produits financiers de trésorerie.

## 5.2. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le groupe d'intégration fiscale est composé des sociétés HENRI MAIRE, PIROU, DHERBEY, TISSOT, LA FINETTE et LA SOCIÉTÉ CIVILE DES VIGNOBLES DU DOMAINE DU CHÂTEAU MONTFORT HENRI MAIRE.

### 5.2.1. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE

| en K euros  | 31.12.2010       | 31.12.2009     |
|---|------------------|----------------|
| Impôt exigible  |                  |                |
| Imposition différée                                   | - 1 417          | - 27           |
| <b>CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE EN RÉSULTAT</b>       | <b>- 1 417</b>   | <b>- 27</b>    |
| Impôts sur éléments comptabilisés en capitaux propres | -                | -              |
| <b>TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF</b>                     | <b>- 17,23 %</b> | <b>- 1,81%</b> |

Sur l'exercice 2010, le produit d'impôt résulte majoritairement de la diminution de la juste valeur des vignes.

### 5.2.2. ANALYSE DU TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF

| en K euros                               | 31.12.2010     | %              | 31.12.2009  | %              |
|--|----------------|----------------|-------------|----------------|
| Résultat avant impôt                     | - 8 224        |                | - 1 491     |                |
| Impôt théorique                          | - 2 741        | 33,33%         | - 497       | 33,33%         |
| Effet des taux d'imposition à l'étranger |                |                |             |                |
| Différences permanentes (net)            | 3              |                | 25          |                |
| Effet des déficits fiscaux non activés   | 1 321          |                | 441         |                |
| Autres retraitements de consolidation    |                |                |             |                |
| <b>CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE</b>          | <b>- 1 417</b> | <b>-17,23%</b> | <b>- 27</b> | <b>- 1,81%</b> |

### 5.2.3. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR NATURE

| en K euros                           | 31.12.2010 | 31.12.2009   |
|--------------------------------------|------------|--------------|
| Marge sur stocks                     | - 23       | - 9          |
| Différences temporaires              | 12         | 15           |
| Indemnités de départ à la retraite   | 351        | 312          |
| <b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS</b>  | <b>340</b> | <b>318</b>   |
| Crédit-bail                          | 20         | 19           |
| Actifs biologiques                   | 368        | 1 764        |
| <b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS</b> | <b>388</b> | <b>1 783</b> |
| <b>POSITION NETTE</b>                | <b>48</b>  | <b>1 467</b> |

Le déficit fiscal du Groupe non activé s'élève en base à 5 977 K€ au 31 décembre 2010 contre 1 264 K€ au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2010, aucun actif d'impôt différé n'a été constaté sur les résultats déficitaires des sociétés du Groupe.

## 6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe HENRI MAIRE opère dans un seul secteur : la production et la commercialisation de vins. L'ensemble de ses actifs est donc consacré à cette seule activité. Seuls, les réseaux de distributions sont différenciés, la vente aux particuliers représentant à elle seule plus de 80 % du total des produits des activités ordinaires. Dans ces conditions, la ventilation sectorielle des actifs et des passifs n'apporte pas d'informations significatives sur la structure opérationnelle de la société.

### 6.1. INFORMATIONS SECTORIELLES PAR CANAL DE DISTRIBUTION

#### 6.1.1. AU 31 DÉCEMBRE 2010

| en K euros                          | Ventes aux particuliers | Ventes à la GMS | Restauration | Autres     | Eliminations et non affectés | TOTAL          |
|-------------------------------------|-------------------------|-----------------|--------------|------------|------------------------------|----------------|
| Ventes hors groupe                  | 17 360                  | 2 569           | 1 238        | 246        |                              | 21 413         |
| Ventes entre canaux de distribution | 2 957                   |                 |              |            | - 2 957                      | -              |
| <b>TOTAL DES VENTES</b>             | <b>20 317</b>           | <b>2 569</b>    | <b>1 238</b> | <b>246</b> | <b>- 2 957</b>               | <b>21 413</b>  |
| Marge commerciale                   | 15 071                  | 524             | 879          | 28         |                              | 16 502         |
| Résultat opérationnel courant       | - 1 056                 | 38              | -7           | -16        |                              | - 1 041        |
| <b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>        | <b>- 7 901</b>          | <b>38</b>       | <b>-7</b>    | <b>-16</b> |                              | <b>- 7 886</b> |

#### 6.1.2. AU 31 DÉCEMBRE 2009

| en K euros                          | Ventes aux particuliers | Ventes à la GMS | Restauration | Autres     | Eliminations et non affectés | TOTAL          |
|-------------------------------------|-------------------------|-----------------|--------------|------------|------------------------------|----------------|
| Ventes hors groupe                  | 22 624                  | 2 426           | 1 223        | 325        |                              | 26 598         |
| Ventes entre canaux de distribution | 2 354                   |                 |              |            | - 2 354                      |                |
| <b>TOTAL DES VENTES</b>             | <b>24 978</b>           | <b>2 426</b>    | <b>1 223</b> | <b>325</b> | <b>- 2 354</b>               | <b>26 598</b>  |
| Marge commerciale                   | 19 397                  | 536             | 872          | 17         |                              | 20 822         |
| Résultat opérationnel courant       | - 791                   | 287             | 176          | 4          |                              | - 324          |
| <b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>        | <b>- 1 550</b>          | <b>287</b>      | <b>176</b>   | <b>4</b>   |                              | <b>- 1 083</b> |

## 6.2. INFORMATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

### 6.2.1. RÉPARTITION DES VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DESTINATION

| en K euros                   | 31.12.2010    | 31.12.2009    |
|------------------------------|---------------|---------------|
| France                       | 20 716        | 25 270        |
| Allemagne (Henri Maire gmbh) | 91            | 487           |
| Autres zones                 | 606           | 841           |
| <b>TOTAL DES VENTES</b>      | <b>21 413</b> | <b>26 598</b> |

## 7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 7.1. RISQUES DE MARCHÉ

#### 7.1.1. RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Des mesures visant à renforcer la trésorerie du Groupe sont en cours de négociation pour financer le BFR dans le cadre de la reprise de l'activité.

Les passifs financiers du Groupe sont principalement constitués par les crédits renégociés auprès des établissements financiers. Ces crédits consentis aux sociétés du Groupe pour financer leurs opérations ne comportent pas d'obligation de respect de ratios financiers (Covenants) et de clauses d'exigibilité anticipée.

Au 31 décembre 2010, l'encours d'emprunt du groupe auprès des établissements financiers s'établit à 8 041 K€ (se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers).

L'endettement non courant d'un montant de 7 314 K€ se situe pour 44 % dans la fourchette de maturité 1an-5ans et pour 56 % à + 5ans.

Les dettes d'exploitation sont toutes à échéance court terme.

#### 7.1.2. RISQUE DE TAUX

Les passifs financiers du Groupe sont uniquement constitués par les crédits renégociés auprès des établissements financiers et par des avances financières consenties au Groupe par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT (se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers).

La totalité de l'endettement du Groupe est à taux fixe.

La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié pour un montant de 7 880 K€, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation (se référer à la note 2.7.13 sur les principes d'évaluation des dettes financières).

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe n'a utilisé aucun instrument financier de couverture de taux.

#### 7.1.3. RISQUE DE CRÉDIT

Les créances d'exploitation comprennent principalement les créances clients et les produits à recevoir liées à l'activité courante du Groupe. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation qui prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance.

Les créances clients et les autres créances sont toutes à échéance court terme (se référer à la note 3.4 sur les clients et autres actifs courants).

#### 7.1.4. JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les Créances et dettes d'exploitation sont toutes à échéance court terme. Leur valeur comptable correspond donc à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation (se référer à la note 2.7.13 sur les principes d'évaluation des dettes financières).

### 7.1.5. RISQUE DE CHANGE

L'activité du Groupe en dehors de la zone euro n'est pas développée. Le Groupe n'est donc pas exposé de manière significative au risque de taux de change.

## 7.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours.

Ces engagements sont principalement composés de cautions ou garanties données dans le cadre des lignes de financements mises à la disposition du Groupe à la date de clôture.

### 7.2.1. ENGAGEMENTS DONNÉS

| en K euros  | 31.12.2010   | 31.12.2009   |
|---|--------------|--------------|
| Warrants sur stock (1)                              | 8 671        | 10 367       |
|   |              |              |
| Garanties hypothécaires sur les vignes              | 3 325        | 2 794        |
| Nantissement sur fonds de commerce                  | 5 206        |              |
| <b>Dettes garanties par des sûretés réelles (1)</b> | <b>8 531</b> | <b>2 794</b> |
|   |              |              |
| Cautions données                                    | 38           | 60           |
| <b>Clauses de retour à meilleure fortune (1)</b>    | <b>657</b>   |              |

(1) Ces engagements concernent les garanties données aux garanties aux établissements financiers pour sûreté des dettes restructurées dans le cadre du protocole signé en juillet 2010 (*se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers et à la note sur les faits marquants de l'exercice*).

Les warrants garantissant les emprunts et dettes financières courent jusqu'à l'extinction de la dette.

### 7.2.2. AUTRES ENGAGEMENTS

#### 7.2.2.1. Engagements en matière de droit individuel de formation

| (en heures)                            | 31.12.2010    | 31.12.2009    |
|--|---------------|---------------|
| Catégorie VRP                          | 11 690        | 13 880        |
| Catégorie cadres et agents de maîtrise | 2 980         | 4 240         |
| Catégorie employés et ouvriers         | 12 216        | 12 219        |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>26 886</b> | <b>30 339</b> |

## 7.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les apports de fonds propres réalisés par l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT, ont été incorporés au capital dans le cadre de l'opération de restructuration de la dette financière du Groupe.

A l'issue de ces opérations, la société HENRI MAIRE est contrôlée par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT qui détient directement 90.02 % de son capital. (*se référer à la note sur les faits marquants de l'exercice*).

Aucune autre transaction d'importance significative n'a été conclue au cours de l'exercice par le Groupe avec la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT. Le compte courant détenu par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT sur la société SCV DOMAINES HENRI MAIRE au terme des opérations de restructuration pour un montant de 130 K€ au 31 décembre 2010 figure également dans le poste de dettes financières non courantes (*se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers*).

Le tableau suivant présente la rémunération des personnes, qui sont à la clôture ou qui ont été durant l'exercice 2010, membres des organes de direction et d'administration du groupe.

| Mandataires sociaux<br>en K euros                                 | Salaires bruts | Jetons<br>de présence | Avantages<br>en nature | Frais     | Prestations<br>facturées |
|---|----------------|-----------------------|------------------------|-----------|--------------------------|
| <b>Membres du Directoire<br/>et du Conseil d'Administration :</b> |                |                       |                        |           |                          |
| Bernard LANGLOIS  | 152            | -                     | -                      | 17        |                          |
| Emmanuelle DEFRASNE   | 59             | -                     | -                      | 1         |                          |
| Olivier MARCHAND  |                |                       |                        |           | 103                      |
| François-Xavier HENRY   |                |                       |                        |           | 95                       |
| Alain FRIBOURG  |                |                       |                        |           | 6                        |
| <b>Membres du Conseil de Surveillance :</b>                       |                |                       |                        |           |                          |
| Marie-Christine TARBY   |                |                       |                        |           | 67                       |
| <b>TOTAL</b>  | <b>211</b>     | <b>-</b>              | <b>-</b>               | <b>18</b> | <b>271</b>               |

Les primes d'assurances souscrites pour l'ensemble des mandataires sociaux s'élèvent à 5 K€ pour l'exercice.

#### 7.4. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

| en K euros  | Grant Thornton<br>Montant net |             | Révision et Finance - Cogefor<br>Montant net |           |
|---|-------------------------------|-------------|--|-----------|
|   | 2010                          | 2009        | 2010   | 2009      |
| Mission de certification des comptes individuels<br>et consolidés               | 30                            | 32,5        | 30   | 34        |
| Autres diligences directement liées à la mission de<br>commissariat aux comptes | 4,5                           |             | 1  |           |
| <b>TOTAL DES HONORAIRES</b>   | <b>34,5</b>                   | <b>32,5</b> | <b>31</b>                                    | <b>34</b> |



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS SOCIÉTÉ HENRI MAIRE EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société HENRI MAIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1 et 7.1.1 de l'annexe relatives à la restructuration financière opérée au cours de l'exercice et à la situation financière du groupe

## 2 – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 1 Commentaires sur l'organisation et la restructuration du groupe en 2010 ainsi que de la note 2.2 de l'annexe des comptes. Ces éléments sont pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

### 2.1. RESTRUCTURATION FINANCIÈRE ET SITUATION FINANCIÈRE

Comme indiqué dans la première partie du rapport, les notes annexes 1 et 7.1.1 décrivent la restructuration financière opérée au cours de l'exercice et la situation financière du Groupe. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nous avons vérifié le caractère approprié de ces informations.

### 2.2. ACTIFS BIOLOGIQUES

Les notes 1, 2.2, 2.7.5 et 2.7.16 de l'annexe décrivent les modalités d'évaluation et de comptabilisation des actifs biologiques immobilisés exploités par le groupe. Ceux-ci sont évalués selon la méthode de la juste valeur. Nos travaux ont consisté à revoir les données et hypothèses retenues ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les notes de l'annexe fournissent une information appropriée sur la méthode appliquée.

### 2.3. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DE LA DETTE FINANCIÈRE RENÉGOCIÉE

Les notes 2.2 et 2.7.13 de l'annexe décrivent les modalités d'évaluation de la juste valeur de la dette renégociée. Nos travaux ont consisté à revoir les données et hypothèses retenues ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les notes de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

*Dijon et Dole, le 26 avril 2011*

*Les Commissaires aux Comptes*

**RÉVISION ET FINANCE - COGEFOR**

*Jean-Pascal FICHÈRE*

*Associé*

**GRANT THORNTON**

*Membre français de*

**GRANT THORNTON INTERNATIONAL**

*François PONS*

*Associé*

# COMPTES INDIVIDUELS S.A. HENRI MAIRE

## 1 COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010 en milliers d'Euros

| 1.1 - BILAN ACTIF                                | 2010          |                                 |               | 2009          |
|--|---------------|---------------------------------|---------------|---------------|
|  | Montant brut  | Amortissements<br>ou provisions | Montant net   |               |
| <b>ACTIF IMMOBILISE</b>                          |               |                                 |               |               |
| <b>. Immobilisations incorporelles</b>           |               |                                 |               |               |
| Concessions, brevets et droits similaires        | 108           | 81                              | 27            | 33            |
| Fonds commercial                                 | 704           | 671                             | 32            | 72            |
| Autres immobilisations incorporelles             | 135           | -                               | 135           |               |
| <b>TOTAL (1)</b>                                 | <b>947</b>    | <b>752</b>                      | <b>194</b>    | <b>105</b>    |
| <b>. Immobilisations corporelles</b>             |               |                                 |               |               |
| Terrains   | 289           | -                               | 289           | 289           |
| Constructions                                    | 6 460         | 5 821                           | 639           | 731           |
| Inst. Techniques, mat. out. Industriels          | 8 165         | 7 880                           | 285           | 380           |
| Autres immobilisations corporelles               | 3 058         | 2 916                           | 142           | 225           |
| Immobilisations en cours et avances sur immo.    |               |                                 |               |               |
| <b>TOTAL (2)</b>                                 | <b>17 972</b> | <b>16 617</b>                   | <b>1 355</b>  | <b>1 625</b>  |
| <b>. Immobilisations financières</b>             |               |                                 |               |               |
| Participations                                   | 3 625         | 731                             | 2 894         | 3 532         |
| Prêts et autres participations financières       | 130           | 37                              | 93            | 136           |
| <b>TOTAL (3)</b>                                 | <b>3 755</b>  | <b>768</b>                      | <b>2 987</b>  | <b>3 668</b>  |
| <b>TOTAL (1+2+3)</b>                             | <b>22 674</b> | <b>18 137</b>                   | <b>4 536</b>  | <b>5 398</b>  |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                           |               |                                 |               |               |
| <b>. Stocks</b>                                  |               |                                 |               |               |
| Matières premières                               | 731           | 204                             | 527           | 870           |
| En cours de production de biens                  |               |                                 |               |               |
| Produits intermédiaires et finis                 | 12 521        | 133                             | 12 388        | 15 611        |
| Marchandises                                     | 123           | -                               | 123           | 128           |
| <b>TOTAL (4)</b>                                 | <b>13 375</b> | <b>337</b>                      | <b>13 038</b> | <b>16 609</b> |
| Avances et acomptes versées sur commandes        | -             | -                               | -             | 81            |
| <b>. Créances</b>                                |               |                                 |               |               |
| Clients et comptes rattachés                     | 1 916         | 181                             | 1 735         | 2 269         |
| Autres créances                                  | 3 657         | 2 192                           | 1 465         | 2 693         |
| <b>TOTAL (5)</b>                                 | <b>5 573</b>  | <b>2 373</b>                    | <b>3 200</b>  | <b>5 043</b>  |
| <b>. Divers</b>                                  |               |                                 |               |               |
| Disponibilités                                   | 2 121         | -                               | 2 121         | 153           |
| <b>TOTAL (6)</b>                                 | <b>2 121</b>  | <b>-</b>                        | <b>2 121</b>  | <b>153</b>    |
| Charges constatées d'avance                      | 73            | -                               | 73            | 144           |
| <b>TOTAL (7)</b>                                 | <b>73</b>     | <b>-</b>                        | <b>73</b>     | <b>144</b>    |
| Actifs circulants et charges constatées d'avance |               |                                 |               |               |
| <b>TOTAL (4+5+6+7)</b>                           | <b>21 142</b> | <b>2 710</b>                    | <b>18 432</b> | <b>21 949</b> |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                             | <b>43 817</b> | <b>20 848</b>                   | <b>22 968</b> | <b>27 348</b> |

| <b>1.2 - BILAN PASSIF</b>   | <b>2010</b>   | <b>2009</b>   |
|---|---------------|---------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>   |               |               |
| Capital social  | 9 760         | 7 880         |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport                                | 4 713         | -             |
| Réserve légale  | 290           | 290           |
| Réserves statutaires ou contractuelles                                | 258           | 258           |
| Report à nouveau  | -             | - 517         |
| Bénéfice de l'exercice  | - 6 261       | - 1 310       |
| Subvention d'investissement   |               |               |
| Provisions réglementées   |               |               |
| <b>TOTAL (1)</b>  | <b>8 759</b>  | <b>6 600</b>  |
| <b>AUTRES FONDS PROPRES</b>   |               |               |
| Avances conditionnées   |               |               |
| <b>TOTAL (2)</b>  | <b>-</b>      | <b>-</b>      |
| <b>PROVISIONS</b>   |               |               |
| Provisions pour charges   | 1 080         | 886           |
| Provisions pour risques   | 298           | 73            |
| <b>TOTAL (3)</b>  | <b>1 378</b>  | <b>959</b>    |
| <b>DETTES (*)</b>   |               |               |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (**)          | 6 998         | 13 002        |
| Emprunts et dettes financières diverses (associés)                    | 648           | 843           |
| Avances et acomptes reçus sur commande en cours                       | 346           | 459           |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                              | 2 200         | 1 840         |
| Dettes fiscales et sociales   | 2 501         | 3 440         |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés                       |               |               |
| Autres dettes   | 138           | 204           |
| <b>TOTAL (4)</b>  | <b>12 832</b> | <b>19 788</b> |
| Produits constatés d'avance   |               |               |
| <b>TOTAL (5)</b>  | <b>-</b>      | <b>-</b>      |
| <b>TOTAL (4+5)</b>  | <b>12 832</b> | <b>19 788</b> |
| <b>TOTAL GENERAL</b>  | <b>22 968</b> | <b>27 348</b> |
| (*) Dont dettes à moins d'un an                                       | 6 545         | 19 330        |
| (**) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques | 8             |               |

| <b>1.3 - COMPTE DE RÉSULTAT</b>                             | <b>2010</b>    | <b>% CA</b>    | <b>2009</b>    | <b>% CA</b>   |
|---|----------------|----------------|----------------|---------------|
| <b>PRODUITS</b>   |                |                |                |               |
| Vente de marchandises                                       | 1 176          | 5,84           | 1 553          | 6,20          |
| Productions vendues   | 18 970         | 94,16          | 23 478         | 93,80         |
| <b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>                             | <b>20 146</b>  | <b>100,00</b>  | <b>25 031</b>  | <b>100,00</b> |
|   |                |                |                |               |
| <b>CONSOMMATIONS</b>  |                |                |                |               |
| <b>MARCHANDISES ET MATIERES</b>                             |                |                |                |               |
| Achat de marchandises                                       | 233            |                | 202            |               |
| Variation sur stock (marchandises)                          | 4              |                | 136            |               |
| Achat de matières premières<br>et autres approvisionnements | 4 385          |                | 4 237          |               |
| Variation de stock (matières premières)                     | 778            |                | 1 582          |               |
| Autres achats et charges externes                           | 4 554          |                | 5 610          |               |
| <b>TOTAL</b>  | <b>9 954</b>   |                | <b>11 767</b>  |               |
|   |                |                |                |               |
| <b>Marges sur marchandises et matières</b>                  | <b>10 192</b>  | <b>50,59</b>   | <b>13 264</b>  | <b>52,99</b>  |
|   |                |                |                |               |
| <b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>                       |                |                |                |               |
| Reprise sur provisions                                      | 58             |                | 563            |               |
| Autres produits   | 174            |                | 37             |               |
| <b>TOTAL</b>  | <b>232</b>     | <b>1,15</b>    | <b>600</b>     | <b>2,40</b>   |
|   |                |                |                |               |
| <b>CHARGES</b>  |                |                |                |               |
| Impôts, taxes et versements assimilés                       | 1 181          |                | 1 388          |               |
| Salaires et traitements                                     | 7 343          |                | 9 565          |               |
| Charges sociales  | 2 228          |                | 2 937          |               |
| Amortissements et provisions                                | 590            |                | 549            |               |
| Autres charges  | 168            |                | 157            |               |
| <b>TOTAL</b>  | <b>11 510</b>  | <b>57,14</b>   | <b>14 596</b>  | <b>58,31</b>  |
|   |                |                |                |               |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                              | <b>- 1 086</b> | <b>- 5,39</b>  | <b>- 732</b>   | <b>- 2,92</b> |
|   |                |                |                |               |
| Produits financiers   | 160            |                | 170            |               |
| Charges financières   | 317            |                | 405            |               |
| <b>Résultat financier</b>                                   | <b>-157</b>    | <b>- 0,78</b>  | <b>- 235</b>   | <b>- 0,82</b> |
|   |                |                |                |               |
| <b>Résultat courant</b>                                     | <b>- 1 244</b> | <b>- 6,17</b>  | <b>- 967</b>   | <b>- 3,86</b> |
|   |                |                |                |               |
| Produits exceptionnels                                      | 958            |                | 715            |               |
| Charges exceptionnelles                                     | 6 003          |                | 1 108          |               |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                                | <b>- 5 045</b> | <b>- 25,04</b> | <b>- 393</b>   | <b>- 1,57</b> |
|   |                |                |                |               |
| Participation des salariés                                  |                |                |                |               |
| Impôts sur les bénéfices                                    | + 28           | + 0,20         | + 49           | + 0,20        |
|   |                |                |                |               |
| <b>Résultat de l'exercice</b>                               | <b>- 6 261</b> | <b>- 31,07</b> | <b>- 1 310</b> | <b>- 5,23</b> |
| <b>Résultat par action en euros</b>                         | <b>- 1,09</b>  |                | <b>- 1,66</b>  |               |

## 2 - ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

### 2.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En 2009, dans un environnement économique difficile, la société avait mis en place un plan de restructuration important.

Ces actions ont concerné principalement :

- La rationalisation de l'organisation administrative du Groupe,
- Une réorganisation profonde de la structure commerciale du Groupe, mise en place au cours de l'année 2007 et au tout début de l'année 2008, pour l'adapter aux volumes prévus en 2010

Ce plan de restructuration a été poursuivi sur la première moitié de l'exercice 2010.

Pour faire face à l'aggravation de sa situation financière, le Groupe a, depuis la fin du 3ème trimestre 2009 et tout au long du 1er semestre 2010, recherché activement des investisseurs pouvant assurer la recapitalisation de l'entreprise.

Ces différentes négociations ont abouti en mai 2010 avec la prise de contrôle de la société par Henri Maire Développement, contrôlée par la société de droit luxembourgeois Verdoso Industries.

Depuis cette date, une nouvelle organisation a été mise en place au sein de la société HENRI MAIRE et un plan de développement a été lancé.

Les principales phases de cette restructuration du Groupe sur le plan juridique et financier au cours de l'exercice 2010 ont donc été les suivantes :

- Le 31 mai 2010, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT, a acquis le bloc majoritaire détenu jusqu'alors par les actionnaires historiques d'HENRI MAIRE SA, soit 439 978 actions HENRI MAIRE, représentant 55,83 % du capital et 52,96 % des droits de vote de cette dernière. A la suite de cette acquisition, conformément à la réglementation en vigueur, HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT a déposé, le 5 août 2010 un projet de Garantie de Cours visant la totalité des actions HENRI MAIRE non détenues par elle, soit 348 022 actions, au prix unitaire de 1,70 euros.
- L'assemblée générale mixte du 30 juillet 2010 a décidé :
  - de transférer le siège social de la société HENRI MAIRE à Arbois (Jura) ;
  - de réduire, pour cause de pertes, le capital social d'un montant de 6 540 400 €, le ramenant ainsi de son montant initial de 7 880 000 € à un montant de 1 339 600 €. Cette réduction de capital est intervenue par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de 10 € à un montant de 1,70 €.
  - et de déléguer au Directoire toute compétence pour décider et réaliser une augmentation de capital.
- L'assemblée générale mixte du 30 novembre 2010 a décidé le changement de mode de gouvernance de la société HENRI MAIRE en adoptant le mode de gestion par un conseil d'administration.
- L'augmentation de capital en numéraire décidée le 9 novembre 2010 par le directoire de la société HENRI MAIRE agissant sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2010 a été constatée par le conseil d'administration de la société HENRI MAIRE le 16 décembre 2010. L'augmentation de capital a été souscrite pour un montant total de 8 420 212,20 € par émission de 4 953 066 actions nouvelles de 1,70 € chacune.  
En conséquence, le capital de la société HENRI MAIRE fixé à 9 759 812,20 € est divisé en 5 741 066 actions de 1,70 € de nominal chacune.

A la suite de ces opérations, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT détient 5 167 975 actions de la société HENRI MAIRE représentant 90,02 % du capital et 89,08 % des droits de vote de cette société.

Sur le plan financier, la prise de contrôle de la société HENRI MAIRE par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action, destiné à redresser la situation de la société, fortement déficitaire depuis 2 ans, et d'une restructuration de la dette bancaire afin d'assurer la poursuite d'activité de la société HENRI MAIRE et de ses filiales.

L'aboutissement favorable des négociations avec les organismes bancaires a notamment permis la signature d'un protocole d'accord en juillet 2010 prévoyant une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par la consolidation d'une partie de leur dette échue en crédit moyen et long terme.

Les modalités de restructuration de la dette bancaire de la société HENRI MAIRE et de ses filiales sont les suivantes :

- des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune représentant 5% des dettes bancaires souscrites, soit 657 K€. Les éventuels effets de ces clauses de retour à meilleure fortune trouveraient à s'appliquer lors de la cession de certains actifs financiers détenus par la société HENRI MAIRE ou lors de la variation positive de certains indicateurs de performance déterminés au niveau du Groupe ;
- une restructuration de la dette, qui se monte dorénavant à 7 880 K€ pour le groupe, dont 6 998 K€ pour la société HENRI MAIRE SA, structurée comme suit :
  - sous la forme d'un crédit de vieillissement sur 7 ans de nominal remboursable in fine et portant intérêt de 4,5% pour un montant de 1 995 K€ ;
  - sous la forme d'un crédit à moyen terme remboursable par trimestrialités constantes sur 7 ans et portant intérêt au taux de 4,5% pour un montant de 4 482 K€ ;
  - sous la forme d'un crédit à moyen terme amortissable par trimestrialités constantes sur 10 ans et portant intérêt au taux de 4,5% pour un montant de 500 K€ ;
  - et le maintien des modalités de remboursement et des garanties sur d'autres crédits représentant un montant global de 903 K€ avec prolongation éventuelle de leur échéance initiale.

L'augmentation de capital a été souscrite pour un montant total de 8 420 212,20 €, par compensation avec les comptes courants d'actionnaires détenus par l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT, à hauteur de 7 817 052 €, et en numéraire à hauteur de 603 160 €.

Par ailleurs, au cours de l'exercice écoulé, les variations suivantes ont affecté les titres de participation de la société HENRI MAIRE :

- La société COGEVIN a fait l'objet d'une opération de transmission universelle de patrimoine au sein de la société HENRI MAIRE ( le boni fusion réalisé s'élève à 50 K€ ) ;
- La société HENRI MAIRE SUISSE a été liquidée sur l'exercice ;
- Les titres de la société JUREC ont été cédés sur l'exercice.

La société avait par ailleurs constaté, dès juin 2010, des éléments exceptionnels, portant notamment d'une part sur la dépréciation du stock de produits finis suite à la réorganisation de l'activité commerciale du Groupe et des incidences qui en découlent sur sa politique en matière de gammes de produits commercialisés et d'autre part sur les titres de la société SCV DES DOMAINES HENRI MAIRE, qui ont occasionné un impact sur le résultat net de la société HENRI MAIRE de - 5 045 K€ (voir détail résultat exceptionnel 2.5.5).

Les comptes annuels de l'exercice 2010 ont été établis en se fondant sur une hypothèse de continuité d'exploitation, en prenant en considération d'une part le plan de réduction des coûts mis en place, la restructuration de la dette bancaire du Groupe et la recapitalisation effectuée sous l'égide de l'actionnaire principal, et d'autre part le redressement progressif de l'activité que devra entraîner le plan d'action en cours de déploiement.

## 2.2. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation comptable (CRC).

Les conventions générales comptables sont appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### 2.2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### *Concessions, brevets et droits similaires :*

Il s'agit essentiellement des logiciels achetés à des prestataires de services informatiques. Ils sont amortis sur une durée d'une année.

#### *Fonds commercial :*

La valeur du fonds de commerce figurant à l'actif ressort essentiellement de la réévaluation légale de 1976. Un amortissement a été pratiqué sur l'écart de réévaluation. Celui-ci est complètement amorti.

#### *Autres immobilisations incorporelles :*

Les coûts d'acquisitions ou de développements des fichiers clients engagés à compter du 1er janvier 2010 sont immobilisés et amortis sur une durée de 3 ans.

## 2.2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La Société applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions du Règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations corporelles. La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires.

Les composants et durée d'utilité retenus sont:

|                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| Constructions :<br>Structure         | 30 ans      |
| Second œuvre                         | 10 à 15 ans |
| Etanchéité                           | 10 à 15 ans |
| Matériel de transport                | 5 ans       |
| Agencements et installations         | 20 ans      |
| Mobilier de bureau                   | 10 ans      |
| Matériel et Installations techniques | 5 à 10 ans  |
| Matériel de bureau                   | 5 ans       |

Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire.

Les immobilisations, amortissables fiscalement sur une durée d'usage inférieure ou selon le mode dégressif, font l'objet d'un amortissement dérogatoire.

La société a décidé de ne plus pratiquer d'amortissements dérogatoires.

## 2.2.3. PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES

Les immobilisations financières, dont les titres de participation, sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à cette valeur, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net ré estimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Notamment, l'évaluation des titres de la Société Civile Viticole des domaines Henri Maire tient compte des plus-values latentes sur les vignobles détenus par celle-ci.

L'évaluation des titres des sociétés de négoce intègre la valeur de leur clientèle.

## 2.2.4. STOCKS

Ils sont valorisés au coût moyen pondéré. Les frais de cave sont incorporés au coût de revient et les frais financiers sont exclus de la valorisation.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les stocks à rotation lente et sur ceux dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

## 2.2.5. CREANCES

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Pour les créances clients FRANCE, la provision constituée prend en compte les risques de non recouvrement sur l'ensemble des ventes réalisées. Elle est calculée en fonction de l'antériorité des créances. Pour les créances nées au cours de l'exercice, la provision est déterminée statistiquement en fonction des pertes constatées lors des exercices précédents.

Pour les créances clients EXPORT, les provisions sont établies de façon individualisées.

## 2.2.6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste est principalement constitué de la provision pour indemnité de départ en retraite.

Les engagements de la société concernant les indemnités de départ en retraite non couverts par un contrat d'assurance sont portés en provisions pour risques et charges. L'évaluation des engagements est calculée conformément à la norme IAS 19, et à la recommandation du Comité National de la Comptabilité du 1er avril 2003.

Les engagements sont calculés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés, selon la méthode des unités de crédit projetées, et diminués de l'évaluation des fonds de garantie souscrits.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- Calcul établi en fonction des catégories de personnel : employées, ouvriers, cadres, VRP ;
- Prise en compte des facteurs de rotation des personnels pour chaque collège et de mortalité ;
- Age de départ à la retraite à 65 ans à l'initiative du salarié ;
- Taux de progression des salaires de 2 % pour les VRP et 1,5 % pour les autres catégories du personnel (taux identiques à ceux retenus en 2009) ;
- Taux de charges sociales : 47.2 % pour les cadres et 45.20 % pour les non-cadres.
- Le taux d'actualisation retenu en 2010 est de 3.33 % (taux de 3.65 % en 2009).



## 2.3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

### 2.3.1. SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

| IMMOBILISATIONS   | En valeur brute |               |             |            |
|---|-----------------|---------------|-------------|------------|
|   | 31/12/2009      | Augmentations | Diminutions | 31/12/2010 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES                                 | 815             | 141           | 8           | 948        |
| TOTAL (1)   | 815             | 141           | 8           | 948        |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES                                   |                 |               |             |            |
| Terrains  | 288             | -             | -           | 288        |
| Constructions sur sol propre                                  | 6 654           | -             | 194         | 6 460      |
| Installations techniques,<br>matériel et outillage industriel | 8 182           | 10            | 27          | 8 165      |
| Autres immobilisations corporelles                            | 3 134           | 55            | 131         | 3 058      |
| Immobilisations en cours<br>et avances sur immobilisations    |                 |               |             |            |
| TOTAL (2)   | 18 259          | 65            | 352         | 17 972     |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES                                   |                 |               |             |            |
| Participations  | 3 662           | -             | 37          | 3 625      |
| Prêts et autres immobilisations financières                   | 137             | 2             | 8           | 131        |
| TOTAL (3)   | 3 799           | 2             | 45          | 3 756      |
| TOTAL GENERAL (1+2+3)   | 22 873          | 208           | 405         | 22 676     |

| AMORTISSEMENTS  | 31/12/2009 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2010 |
|---|------------|---------------|-------------|------------|
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES                                 | 710        | 10            | 8           | 713        |
| TOTAL (1)   | 710        | 10            | 8           | 713        |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES                                   |            |               |             |            |
| Constructions sur sol propre                                  | 5 923      | 92            | 194         | 5 821      |
| Installations techniques,<br>matériel et outillage industriel | 7 802      | 106           | 28          | 7 880      |
| Autres immobilisations corporelles                            | 2 909      | 122           | 115         | 2 916      |
| TOTAL (2)   | 16 634     | 319           | 337         | 16 617     |
| TOTAL GENERAL (1 + 2)   | 17 344     | 330           | 344         | 17 330     |

### 2.3.2. ETAT DES STOCKS

| NATURE DU STOCK                     | Montant brut | Dépréciation | Montant net |
|-------------------------------------|--------------|--------------|-------------|
| Stock d'emballages commerciaux      | 472          | 14           | 458         |
| Autres stocks de matières premières | 259          | 190          | 69          |
| TOTAL (1)                           | 731          | 204          | 527         |
| Vins et Alcools                     | 12 521       | 133          | 12 388      |
| TOTAL (2)                           | 12 521       | 133          | 12 388      |
| Marchandises en l'état              | 123          | -            | 123         |
| TOTAL (3)                           | 123          | -            | 123         |
| TOTAL GENERAL (1 + 2+3)             | 13 375       | 337          | 13 038      |

### 2.3.3. ETAT DES CREANCES

|   | Montant Brut | à 1 an au plus | à plus d'1 an |
|---|--------------|----------------|---------------|
| <b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>                |              |                |               |
| Créances rattachées à des participations    |              |                |               |
| Prêts                                       | 3            |                | 3             |
| Autres immobilisations financières          | 97           |                | 97            |
| <b>TOTAL CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</b> | <b>100</b>   |                | <b>100</b>    |
| <b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>                 |              |                |               |
| Créances clients et comptes rattachés       | <b>1 916</b> | <b>1703</b>    | <b>213</b>    |
|   |              |                |               |
| <b>AUTRES CREANCES</b>                      |              |                |               |
| Personnel et comptes rattachés (1)          | 363          | 166            | 197           |
| Autres organismes sociaux                   | 139          | 139            | -             |
| Impôts sur les bénéfices                    | -            | -              | -             |
| Taxe sur la valeur ajoutée                  | 109          | 109            |               |
| Autres impôts et taxes                      | 50           | 50             | -             |
| Groupe et associés                          | 2 083        | 2 083          | -             |
| Débiteurs divers                            | 887          | 887            | -             |
| Fournisseurs débiteurs                      | 26           | 26             |               |
|   |              |                |               |
| <b>TOTAL AUTRES CREANCES</b>                | <b>3 657</b> | <b>3 460</b>   | <b>197</b>    |
| Charges constatées d'avance                 | 73           | 73             |               |
|   |              |                |               |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                        | <b>5 746</b> | <b>5 236</b>   | <b>510</b>    |

(1) Ce montant est principalement constitué des avances et acomptes versés aux VRP (296 K€) dépréciées à hauteur de 197 K€.

### 2.3.4. PRODUITS A RECEVOIR

| Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan  | Montant      |
|---|--------------|
| Clients Factures à établir  | -            |
| Avoirs à obtenir  | -            |
| Personnels et comptes rattachés (commissions aux VRP)   | 296          |
| Organismes sociaux  | 86           |
| Autres impôts et taxes  | 46           |
| Débiteurs divers (dont 582 K€ prestations administratives, produits financiers et divers à facturer aux sociétés du groupe) | 887          |
|   |              |
| <b>TOTAL GENERAL</b>  | <b>1 315</b> |

## 2.4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 2.4.1. VARIATION DE LA SITUATION NETTE

|                                       | 31/12/09     | Affectation du résultat 2009 | Variations de l'exercice | Variation de capital | 31/12/10     |
|---------------------------------------|--------------|------------------------------|--------------------------|----------------------|--------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>               |              |                              |                          |                      |              |
| Capital social                        | 7 880        |                              |                          | 1 880                | 9 760        |
| Primes d'émission, de fusion...       | -            |                              |                          | 4 713                | 4 713        |
| Réserve légale                        | 290          |                              |                          |                      | 290          |
| Réserve statutaires ou contractuelles | 258          |                              |                          |                      | 258          |
| Report à nouveau                      | - 517        | - 1 311                      |                          | 1 828                | -            |
| Résultat de l'exercice                | - 1 311      | + 1 311                      | - 6 261                  |                      | - 6 261      |
|                                       |              |                              |                          |                      |              |
| <b>TOTAUX</b>                         | <b>6 600</b> | <b>-</b>                     | <b>- 6 261</b>           | <b>8 421</b>         | <b>8 760</b> |

Le capital social est composé de 5 741 066 actions (contre 788 000 actions fin 2009). La valeur nominale d'une action est de 1,7 euros (contre 10 euros fin 2009). Les mouvements ayant affecté les comptes de capitaux propres sont détaillés dans la note faits marquants de l'exercice.

### 2.4.2. VARIATION DES PROVISIONS

|  | 31/12/2009   | Augmentations | Diminutions | 31/12/2010   |
|--|--------------|---------------|-------------|--------------|
| <b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>               |              |               |             |              |
| Amortissements dérogatoires                  | -            | -             | -           | -            |
|  | -            | -             | -           | -            |
| <b>TOTAL (1)</b>                             |              |               |             |              |
|  |              |               |             |              |
| <b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>    |              |               |             |              |
| Provision retraites                          | 886          | 103           | 2           | 987          |
| Provisions pour amendes et pénalités         | -            | 248           | -           | 248          |
| Provisions pour charges fiscales et sociales | -            | 50            | -           | 50           |
| Autres provisions                            | 73           | 93            | 73          | 93           |
| <b>TOTAL (2)</b>                             | <b>959</b>   | <b>494</b>    | <b>75</b>   | <b>1 378</b> |
|  |              |               |             |              |
| <b>PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS</b>         |              |               |             |              |
| Sur immobilisations incorporelles            | -            | 40            | -           | 40           |
| Sur participations                           | 130          | 601           | -           | 731          |
| Sur autres immobilisations financières       | -            | 37            | -           | 37           |
| Sur stocks                                   | -            | 337           | -           | 337          |
| Sur compte clients                           | 143          | 89            | 51          | 181          |
| Sur comptes représentants et autres créances | 179          | 17            | -           | 196          |
| Sur créances groupe                          | 253          | 1 743         | -           | 1 996        |
| <b>TOTAL (3)</b>                             | <b>705</b>   | <b>2 865</b>  | <b>51</b>   | <b>3 518</b> |
| <b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>                 | <b>1 664</b> | <b>3 359</b>  | <b>126</b>  | <b>4 897</b> |
| <b>Dont dotations et reprises</b>            |              |               |             |              |
| d'exploitation                               |              | 259           | 60          |              |
| financières                                  |              |               |             |              |
| exceptionnelles                              |              | 3100          | 65          |              |

Les provisions pour dépréciation des titres de participation et des créances Groupe concernent les sociétés SCV Domaines HENRI MAIRE et HENRI MAIRE GMBH.

### 2.4.3. ETAT DES DETTES PAR ECHEANCE AU 31 DECEMBRE 2010

|  | Montant brut  | à 1 an au +  | + d'1 an et<br>5 ans au + | + de 5 ans   |
|--|---------------|--------------|---------------------------|--------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) | 6 998         | 711          | 2 746                     | 3 541        |
| Emprunts et dettes financières diverses                    | -             | -            | -                         | -            |
| Avances et acomptes  | 346           | 346          | -                         | -            |
| Fournisseurs et comptes rattachés                          | 2 200         | 2 200        | -                         | -            |
| Personnels et comptes rattachés                            | 834           | 834          | -                         | -            |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux              | 1 041         | 1 041        | -                         | -            |
| Impôts sur les bénéfices                                   |               |              | -                         | -            |
| Taxe sur la valeur ajoutée                                 | 274           | 274          | -                         | -            |
| Autres impôts, taxes et assimilées                         | 352           | 352          | -                         | -            |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés            |               |              | -                         | -            |
| Autres dettes  | 138           | 138          | -                         | -            |
| Groupe associés  | 649           | 649          | -                         | -            |
|  |               |              |                           |              |
| <b>TOTAL</b>   | <b>12 832</b> | <b>6 545</b> | <b>2 746</b>              | <b>3 541</b> |
|  |               |              |                           |              |
| (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice                 | 6 948         |              |                           |              |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice                    | 44            |              |                           |              |
|  |               |              |                           |              |

(1) Ce poste correspond à la dette bancaire renégociée sur l'exercice

Au 31 décembre 2010, la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Des mesures visant à renforcer la trésorerie de la société sont en cours de négociation pour financer le BFR dans le cadre de la reprise de l'activité.

### 2.4.4. CHARGES A PAYER

| Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan | Montant      |
|--|--------------|
|  |              |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit               | 52           |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                             | 334          |
| Avoirs à accorder  | -            |
| Frais de personnel à payer   | 437          |
| Dettes fiscales et sociales  | 342          |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés                      | -            |
|  |              |
| Autres charges à payer   | 39           |
|  |              |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 204</b> |

## 2.5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 2.5.1. CHIFFRES D'AFFAIRES HT

|        | 2010          | 2009          |
|--------|---------------|---------------|
| France | 19 815        | 24 534        |
| Export | 331           | 496           |
| TOTAL  | <b>20 146</b> | <b>25 030</b> |

### 2.5.2. FRAIS DE PERSONNEL

La rémunération et avantages en nature et jetons de présence versée aux dirigeants au cours de l'exercice, s'élève à 211 K euros.

### 2.5.3. EFFECTIF MOYEN

|                                   | 2010       | 2009       |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Cadres                            | 21         | 41         |
| Agents de maîtrise et techniciens | 17         | 18         |
| Employés / ouvriers               | 70         | 77         |
| VRP                               | 223        | 275        |
| TOTAL                             | <b>331</b> | <b>411</b> |

### 2.5.4. RESULTAT FINANCIER

|                                | 2010         | 2009         |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| Revenus des participations     | -            | 65           |
| Intérêts emprunts et bancaires | - 286        | - 348        |
| Intérêts de comptes courant    | 75           | 48           |
| Boni lié à la TUP COGEVIN      | 50           | -            |
| Autres produits                | 3            | -            |
| TOTAL                          | <b>- 158</b> | <b>- 235</b> |

### 2.5.5. RESULTAT EXCEPTIONNEL (net)

|  | 2010           | 2009         |
|--|----------------|--------------|
| Cession d'immobilisations                            | - 13           | 1            |
| Abandons de créances relatifs au protocole bancaires | 655            | -            |
| Autres Abandons de créances                          | 170            | -            |
| Clause retour à meilleure fortune                    | -              | 11           |
| Indemnités licenciements et transactionnelles        | - 194          | - 332        |
| Clause retour à meilleure fortune                    | -              | -            |
| Mise à niveau des stocks de produits finis           | - 2451         | -            |
| Provisions risque social et fiscal                   | 65             | - 23         |
| Provisions réglementées                              | -              | -            |
| Provisions titres de participations groupe           | - 601          | -            |
| Provisions créances groupe                           | - 1743         | - 241        |
| Provisions sur stocks (débouchage...)                | - 337          | -            |
| Provisions pour risque fiscal                        | - 249          | -            |
| Autres provisions                                    | - 170          | -            |
| Autres charges et produits liés à la restructuration | -120           | 200          |
| Divers   | - 57           | - 9          |
| TOTAL  | <b>- 5 045</b> | <b>- 393</b> |

Les incidences liées au plan de restructuration opérationnelle et financière de la société ont été comptabilisées en résultat opérationnel.

Ainsi, les abandons de créances se composent à hauteur de 657 K€ des abandons accordés par les banques dans le cadre du protocole bancaire.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation et des créances Groupe concernent les sociétés SCV Domaines HENRI MAIRE et HENRI MAIRE GMBH.

### 2.5.6. INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

|  | 2010           | 2009           |
|--|----------------|----------------|
| Résultat de l'exercice                                 | - 6 261        | - 1 310        |
| Variation des provisions réglementées                  |                |                |
| - Amortissements dérogatoires                          | -              | -              |
| - Hausse des prix                                      | -              | -              |
| Impact fiscal  | -              | -              |
| <b>RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES</b> | <b>- 6 261</b> | <b>- 1 310</b> |

### 2.5.7. VENTILATION DE L'IMPÔT

|                       | 2010         |                |                | 2009           |             |                |
|-----------------------|--------------|----------------|----------------|----------------|-------------|----------------|
|                       | Courant      | Except.        | Total          | Courant        | Except.     | Total          |
| Résultat avant impôts | - 1 244      | - 5 045        | - 6 289        | - 967          | - 392       | - 1 359        |
| Participation         |              |                |                |                |             |                |
| Impôts                | 956          | - 927          | 28             | - 162          | 211         | 49             |
|                       |              |                |                |                |             |                |
| <b>RESULTAT NET</b>   | <b>- 288</b> | <b>- 5 972</b> | <b>- 6 261</b> | <b>- 1 129</b> | <b>-181</b> | <b>- 1 310</b> |
|                       |              |                |                |                |             |                |

La Société HENRI MAIRE intègre fiscalement les Sociétés DHERBEY, FINETTE, PIROU, TISSOT et la société Civile des Vignobles du Domaine du Château Montfort Henri Maire.

La convention d'intégration fiscale prévoit la réallocation immédiate des charges et produits d'impôts aux sociétés du Groupe. L'économie d'impôts constatée par le Groupe est limitée aux impôts dus par les filiales.

## 2.6. AUTRES INFORMATIONS

### 2.6.1. ENGAGEMENTS DONNES

| en K euros   | 2010  |
|--|-------|
| Warrants sur stock *   | 8 671 |
| Nantissement sur fonds de commerce                                       | 5 206 |
| Hypothèques sur vignes   | 3 325 |
| Clause retour à meilleure fortune (envers les établissements financiers) | 657   |
| Cautions diverses  | 38    |

(\*) Les warrants garantissant les emprunts et dettes financières courent jusqu'à l'extinction de la dette.

### 2.6.1. ENGAGEMENTS DONNES

| en K euros  | 2010       |
|---|------------|
| Clause retour à meilleure fortune (avec les filiales) | 520        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>520</b> |

### 2.6.3. AUTRES ENGAGEMENTS

| ENGAGEMENT RELATIF AU CREDIT BAIL |        |
|-----------------------------------|--------|
| Capital restant dû                | 158 K€ |
| Redevances à payer                | 181 K€ |

|                                      |        |
|--------------------------------------|--------|
| <b>ENGAGEMENT DE RETRAITE</b>        |        |
| dont montant provisionné             | 987 K€ |
| dont montant couvert par l'assurance | 0 K€   |
| soit un engagement net de            | 987 K€ |

|   |               |
|---|---------------|
| <b>ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION</b> |               |
| Catégorie VRP   | 11 690 heures |
| Catégorie cadres  | 2 860 heures  |
| Catégorie employés ouvriers                                     | 7 549 heures  |

#### 2.6.4. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS (au taux de 33.1/3 %)

|                  |                               |
|------------------|-------------------------------|
| ACCROISSEMENTS : | Néant                         |
| ALLÈGEMENTS :    | Organic ..... 10 K€           |
|                  | IDR ..... 34 K€               |
|                  | Autres provisions ..... 16 K€ |

#### 2.6.5. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

| SOCIÉTÉ OU GROUPE DE SOCIÉTÉS                                 | Capital | Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats | Quote-part du capital détenue (en %) | Valeur comptable des titres détenus |              | Prêts et avances consentis | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos | Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos |
|---|---------|--|--------------------------------------|-------------------------------------|--------------|----------------------------|--|--|
|   |         |  |                                      | Brute                               | Nette        |                            |  |  |
| <b>A - FILIALES ( 50 % au moins détenu par la société )</b>   |         |  |                                      |                                     |              |                            |  |  |
| Henri Maire GmbH Kehl (Allemagne)                             | 128     | -369   | 100                                  | 130                                 | -            | 385                        | 91   | - 47   |
| SCV des Domaines Henri Maire Arbois                           | 848     | 22   | 99,62                                | 2 743                               | 2 142        | 1 611                      | 2156   | - 520  |
| SARL Pirou Arbois   | 134     | 385  | 100                                  | 588                                 | 588          | - 231                      | 1 856  | 10   |
| SARL La Finette Taverne d'Arbois                              | 10      | 75   | 100                                  | 32                                  | 32           | - 197                      | 1 236  | - 4  |
| SARL Tissot   | 10      | 115  | 100                                  | 40                                  | 40           | - 24                       | 729  | - 16   |
| SCV des vignobles du Domaine du château Montfort              | 62      | - 41   | 99,98                                | 88                                  | 88           | - 126                      | 39   | 8  |
| <b>TOTAL</b>  |         |  |                                      | <b>3 621</b>                        | <b>2 890</b> |                            |  |  |
| <b>B - PARTICIPATIONS ( 10 à 50 % détenu par la société )</b> |         |  |                                      |                                     |              |                            |  |  |
| NEANT   |         |  |                                      |                                     |              |                            |  |  |

## 2.6.6. ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

### 2.6.6.1. Entreprises liées

Le tableau suivant présente la contribution des entreprises liées dans les principaux comptes du bilan et du compte de résultat :

| POSTES                                       | Montant concernant les entreprises |   |
|--|------------------------------------|---|
|  | Liées                              | Avec lesquelles la société a un lien de participation |
| <b>BILAN :</b>                               |                                    |   |
| Participation                                | 3 625                              |   |
| Créances clients et comptes rattachés        | -                                  |   |
| Autres créances                              | 2 911                              |   |
| Emprunts et dettes financières divers        | 648                                |   |
| Fournisseurs et comptes rattachés            | 112                                |   |
| Autres dettes                                | 27                                 |   |
| <b>COMPTE DE RÉSULTAT :</b>                  |                                    |   |
| Achats de matières premières et marchandises | 2 143                              |   |
| Autres charges                               | 69                                 |   |
| Production vendue                            | 2 364                              |   |
| Autres produits                              | 665                                |   |
| Revenus des participations                   | -                                  |   |
| Autres produits financiers                   | 106                                |   |
| Charges financières                          | 27                                 |   |

### 2.6.6.2. Parties liées

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes, qui sont à la clôture ou qui ont été durant l'exercice 2010, membres des organes de direction et d'administration du groupe.

| MANDATAIRES SOCIAUX  | Salaires bruts | Jetons de présence | Avantages en nature | Frais     | Autres prestations facturées |
|--|----------------|--------------------|---------------------|-----------|------------------------------|
| Membres du Directoire ( puis et/ou membres du Conseil d'Administration ) : |                |                    |                     |           |                              |
| Bernard LANGLOIS   | 152            | -                  | -                   | 17        | -                            |
| Emmanuelle DEFRASNE  | 59             | -                  | -                   | 1         | -                            |
| François Xavier HENRY  | -              | -                  | -                   | -         | 95                           |
| Olivier MARCHAND   | -              | -                  | -                   | -         | 103                          |
| Alain FRIBOURG   | -              | -                  | -                   | -         | 6                            |
| Membres du Conseil de Surveillance :                                       |                |                    |                     |           |                              |
| Marie-Christine TARBY  |                |                    |                     |           | 67                           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>211</b>     | <b>-</b>           | <b>-</b>            | <b>18</b> | <b>271</b>                   |

Une assurance responsabilité civile couvrant les mandataires sociaux a été conclue. Cette dernière représente une charge de 5 k€ sur l'exercice.

Aucune transaction d'importance significative n'a été conclue au cours de l'exercice avec une société non détenue en totalité ou quasi-totalité ainsi qu'avec la société Henri Maire Développement qui contrôle la société Henri Maire.

## 2.6.7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

| en K euros                                    | Cabinet Grant Thornton | Cabinet Révision & Finance Cogefor (RFC) |
|---|------------------------|--|
| Mission sur les comptes annuels et consolidés | 30                     | 30                                       |
| Missions exceptionnelles                      | 4,5                    | 1  |
| <b>TOTAL DES HONORAIRES</b>                   | <b>34,5</b>            | <b>31</b>                                |



## 2.6.8. PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice écoulé se traduisent par une perte dont le montant s'élève à - 6 261 246,20 €, que nous proposons d'affecter de la manière suivante :

- à concurrence de 4 712 871,27 €, sur le poste « prime d'émission », et ce, conformément aux termes de la septième résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2010 relative à la réduction du capital de la Société pour cause de perte ; le solde de ce poste "prime d'émission" serait alors ramené à zéro ;
- à concurrence de 1 548 374,93 €, sur le poste « report à nouveau » dont le solde s'établirait ainsi à - 1 548 374,93 €, en l'absence de tout report à nouveau antérieur en conséquence de la réduction de capital pour cause de perte décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2010.

## 2.7. TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE

| en K euros  | 2010            | 2009            |
|---|-----------------|-----------------|
| <b>Résultat net de la période</b>   | <b>- 6 261</b>  | <b>- 1 310</b>  |
| Charges nettes liées aux amortissements et provisions                           | 3 564           | 286             |
| Plus ou moins values nettes sur cessions d'actifs immobilisés                   | 39              | - 1             |
| Abandons de créances  | - 803           |                 |
| <b>Capacité d'autofinancement (note 1)</b>                                      | <b>- 3 461</b>  | <b>- 1 026</b>  |
| Variation du besoin en fonds de roulement                                       | 2 744           | 922             |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>                    | <b>- 716</b>    | <b>- 104</b>    |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles                     | - 208           | - 19            |
| Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières | 14              | 1               |
| Dettes sur immobilisations  |                 |                 |
| <b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>                  | <b>- 194</b>    | <b>- 18</b>     |
| Dividendes versés   | -               |                 |
| Augmentation de capital   | 8 420           |                 |
| Variation des dettes financières  | 7 418           | - 2 500         |
| <b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>                    | <b>15 838</b>   | <b>- 2 500</b>  |
| <b>Variation de la trésorerie nette</b>   | <b>14 928</b>   | <b>- 2 621</b>  |
| <b>Trésorerie à l'ouverture</b>   | <b>- 12 815</b> | <b>- 10 194</b> |
| <b>Trésorerie à la clôture</b>  | <b>2 113</b>    | <b>- 12 815</b> |
| Détail de la trésorerie nette   |                 |                 |
| Trésorerie  | 2 121           | 153             |
| Soldes créditeurs de banques et crédits de trésorerie court terme               | - 8             | - 12 968        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>2 113</b>    | <b>- 12 815</b> |

*Note 1 : Hors dépréciation des stocks résultant de changements d'estimations provenant de la réorganisation de l'activité commerciale du Groupe et des incidences qui en découlent sur sa politique en matière de gammes de produits commercialisés, la capacité d'autofinancement générée par l'activité est négative de 1400 K€.*

La variation du BFR est positive de 2,7 M€ en 2010.

Les principaux facteurs de cette réduction sont issus de la variation des dépréciations de stocks suite à la réorganisation de l'activité commerciale de la Société et des incidences sur sa politique en matière de gammes de produits commercialisés. Ainsi une dépréciation des stocks de certains vins de millésimes anciens, d'un montant de 2,4 M€, a été constatée sur l'exercice 2010. Il en résulte que la variation positive normative de BFR est de 0,9 M€ et que parallèlement la CAF est de - 1,4 M€.

## 2.8. RESULTAT FINANCIER DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

|  | 2006    | 2007    | 2008    | 2009    | 2010      |
|--|---------|---------|---------|---------|-----------|
| <b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>   |         |         |         |         |           |
| a) Capital social  | 7 880   | 7 880   | 7 880   | 7 880   | 9 760     |
| b) Nombre d'actions émises   | 788 000 | 788 000 | 788 000 | 788 000 | 5 741 066 |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions                                    |         |         |         |         |           |
| <b>OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE</b>  |         |         |         |         |           |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes   | 27 374  | 27 514  | 28 069  | 25 030  | 20 147    |
| b) Bénéfice avant impôts, participation, amortissements et provisions              | 390     | 778     | - 1 258 | - 1 072 | - 2 725   |
| c) Impôts sur les bénéfices  | - 51    | - 60    | - 21    | - 49    | -28       |
| d) Participation des salariés  |         |         |         |         |           |
| e) Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions              | 238     | 412     | - 1 072 | - 1 310 | - 6 261   |
| f) Montant des bénéfices distribués  | 103     | 94      | 0       | 0       | 0         |
| <b>RESULTAT PAR ACTION (en euros)</b>  |         |         |         |         |           |
| a) Bénéfice après impôts et participation, mais avant amortissements et provisions | 0,56    | 1,06    | - 1,57  | - 1,36  | - 0,47    |
| b) Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions              | 0,30    | 0,52    | - 1,36  | - 1,66  | -1,09     |
| c) Dividende versé à chaque action   | 0,00    | 0,12    | -       | -       | -         |
| <b>PERSONNEL</b>   |         |         |         |         |           |
| a) Nombre de salariés  | 370     | 333     | 365     | 411     | 331       |
| b) Montant de la masse salariale   | 8 685   | 8 498   | 9 385   | 9 565   | 7 343     |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux                       | 2 751   | 2 722   | 3 163   | 2 933   | 2 227     |

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIÉTÉ HENRI MAIRE EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société HENRI MAIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.1 et 2.4.3 de l'annexe relatives à la restructuration financière opérée au cours de l'exercice et à la situation financière de la société.

## 2 – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 2.1 Faits majeurs de l'exercice 2010 de l'annexe des comptes. Ces éléments sont pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

### *Restructuration financière et situation financière*

Comme indiqué dans la première partie du rapport, les notes annexes 2.1 et 7.1.1 décrivent la restructuration financière opérée au cours de l'exercice et la situation financière du Groupe. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nous avons vérifié le caractère approprié de ces informations.

### *Règles et méthodes comptables*

La note 2.2.3 de l'annexe, expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues par la direction ainsi qu'à vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES PRÉVU PAR LA LOI

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

*Dole et Dijon, le 26 Avril 2011*

*Les Commissaires aux Comptes*

**RÉVISION ET FINANCE - COGEFOR**  
*Jean-Pascal FICHÈRE*

**GRANT THORNTON**  
Membre français de  
**GRANT THORNTON INTERNATIONAL**  
*François PONS*

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## 1 – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance, puis de votre Conseil d'Administration.

### 1.1 CONTRACTANT : SARL OLIVIER MARCHAND CONSEIL

Personne concernée : Monsieur Olivier MARCHAND

Nature et objet : Prestations d'assistance dans le domaine de l'organisation commerciale.

Modalités :

1 000 € HT mensuels avec facturation complémentaire possible, puis 9 000 € HT annuels.

Frais et débours pris en charge sur justificatifs.

Durée initiale de 12 mois du jour de la conclusion tacitement renouvelable par périodes de 3 mois.

Cette convention a été dénoncée avec effet au 31 mai 2011.

Charge de l'exercice : 14 000 €

### 1.2 CONTRACTANT : SARL ETOILE 7

Personne concernée : Monsieur Olivier MARCHAND

Nature et objet : Prestations

- de réorganisation
- de mise en place de structures commerciales,
- de mise en place de plans de recrutement et de formation,
- de remise à plat des outils de marketing opérationnel,
- d'étude sur la marque HENRI MAIRE.

Modalités :

100 000 € HT annuels basés sur une présence forfaitaire de 65 jours.

Frais et débours pris en charge sur justificatifs.

Durée initiale de 12 mois du jour de la conclusion, tacitement renouvelable par période de 3 mois.

Cette convention a été dénoncée avec effet au 31 mai 2011.

Charge de l'exercice : 89 580 €

### 1.3 CONTRACTANT : SARL EDWOP

Personne concernée : Monsieur François-Xavier HENRY

Nature et objet : Prestations de supervision et d'organisation de la restructuration du groupe HENRI MAIRE.

Modalités :

120 000 € HT annuels basés sur une présence forfaitaire de 120 jours.

Frais et débours pris en charge sur justificatifs.

Durée initiale de 12 mois du jour de la conclusion, tacitement renouvelable par période de 3 mois.

Cette convention a été dénoncée avec effet au plus tard le 31 mai 2011.

Charge de l'exercice : 78 458 €

#### 1.4 CONTRACTANT : SARL ARTHA

Personne concernée : Monsieur Alain FRIBOURG

Nature et objet : Prestations d'assistance.

Modalités :

1 000 € HT par mois.

Frais et débours pris en charge sur justificatifs.

Durée initiale de 12 mois du jour de la conclusion, tacitement renouvelable par période de 3 mois.

Charge de l'exercice : 6 111 €

#### 1.5 CONTRACTANT : HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT

Personne concernée : Monsieur Patrick COUPIER

Nature et objet : Convention d'assistance comprenant :

- conseils en matière de stratégie,
- assistance dans le cadre de projets d'investissements ou de désinvestissements stratégiques,
- études des opportunités stratégiques créatrices de valeur,
- assistance dans la phase d'identification et de conception de nouveaux projets,
- conseils en matière de stratégie,
- assistance à la mise en place de projets,
- assistance à la mise en place d'opérations de restructuration financière et de haut de bilan.

Modalités :

100 000 € HT annuels.

Frais et débours pris en charge sur justificatifs.

Début de la convention : 1er janvier 2011.

Charge de l'exercice : Néant

## 2 – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 2.1 CONTRACTANTS : SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE ET SOCIETE CIVILE VITICOLE DOMAINE BREGAND

Personnes concernées : Monsieur Bernard LANGLOIS (*jusqu'au 30 novembre 2010*)  
Monsieur Patrick COUPIER

Nature et objet : Contrat de fourniture

Modalités :

La Société HENRI MAIRE s'est engagée à acheter l'intégralité de la production de la S.C.V. des Domaines HENRI MAIRE et celle de la S.C.V. Domaine BREGAND, celles-ci lui garantissant l'exclusivité de la fourniture.

Le prix de la récolte est payable :

- soit comptant au moment de la cession du raisin,
- soit à la cession du vin, c'est-à-dire au mois d'Avril de l'année suivante (dans ce cas, le prix est majoré de 5 % et des frais de vinification).

Charge de l'exercice :

La récolte 2010 a été acquise au moment de la vendange pour un montant de :

|                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| - S.C.V. des Domaines HENRI MAIRE | 2 068 653 € HT |
| - S.C.V. Domaine BREGAND          | 20 414 € HT    |
|                                   | <hr/>          |
|                                   | 2 089 067 € HT |

## 2.2 CONTRACTANT : SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE

Personnes concernées : Monsieur Bernard LANGLOIS (*jusqu'au 30 novembre 2010*)  
Monsieur Patrick COUPIER

Nature et objet : - Bail emphytéotique avec la SA HENRI MAIRE d'une durée de 27 ans concernant les terres à vignes du domaine de la Grange Grillard.  
- Loyer fixé à 5,8 hl de vin AOC ARBOIS à l'hectare au prix fixé annuellement par la Direction Départementale de l'Agriculture.  
- Renouvellement à compter du 01/12/1997.

Produit de l'exercice : 26 163 €

## 2.3 CONTRACTANTS : L'ENSEMBLE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Nature et objet : Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux.

Modalités : Souscription d'une assurance "responsabilité civile des mandataires sociaux" au profit de l'ensemble des mandataires sociaux auprès de la Compagnie AIG, garantissant tous risques, d'un montant par sinistre de 4 600 K€, enregistrés tant par la société que par ses filiales.

Charge de l'exercice : 5 333 €

## 2.5 CONTRACTANT : SARL DHERBEY, HENRI MAIRE GMBH, SARL LA FINETTE

Personnes concernées : Madame Marie-Christine TARBY (*jusqu'au 10 juin 2010*)  
Monsieur Henri-Michel MAIRE (*jusqu'au 10 juin 2010*)  
Monsieur Pierre MENEZ (*jusqu'au 10 juin 2010*)  
Monsieur Bernard LANGLOIS

Nature et objet : Des abandons de créances ont été consentis par la SA HENRI MAIRE au profit de ses filiales, assortis de clause de retour à meilleure fortune.

Modalités : L'évolution des engagements sont les suivants :

|                       | Montant abandonné<br>au 31/12/2009 | Application de la clause<br>en 2010 | Solde au 31/12/2010 |
|-----------------------|------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|
| SARL LA FINETTE       | 70 584 €                           | 0 €                                 | 70 584 €            |
| SARL DHERBEY          | 250 000 €                          | 0 €                                 | 250 000 €           |
| SARL HENRI MAIRE GmbH | 200 000 €                          | 0 €                                 | 200 000 €           |

## 2.6 CONTRACTANT : SARL MC NEWS

Personnes concernées : Madame Marie-Christine TARBY

Nature et objet : Prestations de la SARL MC NEWS

Modalités : Prestations de conseil en matière de communication et de relations publiques.

Charge de l'exercice : 66 742 €

*Dole et Dijon, le 26 Avril 2011*

*Les Commissaires aux Comptes*

**RÉVISION ET FINANCE - COGEFOR**  
*Jean-Pascal FICHÈRE*

**GRANT THORNTON**  
Membre français de  
**GRANT THORNTON INTERNATIONAL**  
*François PONS*

# RAPPORT DU PRESIDENT PREVU PAR L'ARTICLE L 225-37 DU CODE DE COMMERCE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010.

## 1 – INTRODUCTION : RAPPEL DES OBLIGATIONS LEGALES ET DU CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par les administrateurs, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations
- la fiabilité des informations financières
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

## 2 – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

La société a été pourvue d'un conseil de Surveillance jusqu'au 30 novembre 2010, puis d'un conseil d'administration à partir de l'assemblée générale ayant décidé la modification de son mode de gouvernance.

Le conseil d'administration nommé à cette occasion comprend 4 membres, (tous des hommes), ayant une formation supérieure.

Deux administrateurs représentent l'actionnariat de l'entreprise et deux administrateurs sont indépendants.

Préalablement à cette nomination, le conseil de surveillance comprenait trois membres, désormais administrateurs, dont deux représentants de l'actionnariat de l'entreprise, et un administrateur indépendant, étant rappelé qu'aux termes des délibérations du conseil de surveillance du 10 juin 2010, les membres du conseil alors en fonction ont démissionné ; le conseil de surveillance a donc été recomposé à cette occasion.

Le conseil de surveillance s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2010 :

Le 10 février 2010 afin de statuer sur le non renouvellement d'une convention ;

Le 10 juin 2010 suite à la prise de contrôle majoritaire du groupe par la société HMD, pour consécutivement à la démission de ses membres, procéder à la nomination de trois nouveaux membres du conseil de surveillance, et à la nomination de deux nouveaux membres du directoire aux côtés de ceux alors en fonctions.

Le 23 juillet 2010 pour l'approbation de l'opération de garanties de cours consécutive à la prise de contrôle, sur l'organisation du directoire, et l'approbation de conventions.

Le 31 août 2010 sur l'examen du rapport d'activité du 2ème trimestre 2010 établi par le directoire;

Le 24 novembre 2010 sur l'examen du rapport d'activité du 3ème trimestre 2010 établi par le directoire, l'analyse des vendanges, la fixation du prix de la récolte, et les recommandations AFEP/MEDEF.

Le conseil d'administration s'est quant à lui réuni deux fois au cours de l'exercice 2010.

Le 1er décembre 2010 pour désigner un PDG, fixer sa rémunération, nommer les membres des comités d'audit et de rémunération, et approuver certaines conventions.

Le 16 décembre 2010 pour constater les souscriptions reçues lors de l'augmentation de capital, constater la réalisation de celle-ci, et modifier les statuts en conséquence.

Le conseil de surveillance et le conseil d'administration ont pu disposer des éléments nécessaires en vue de statuer en connaissance de cause par la communication régulière et préalable des documents ou informations.

Le taux de participation a été excellent puisque pour l'ensemble des réunions sauf pour deux d'entre elles, tous les membres étaient présents.

Un comité d'audit et un comité des rémunérations ont été institués en décembre 2010 en application des recommandations MEDEF / AFEP. Ils sont constitués des administrateurs indépendants de la société.

La gouvernance interne de l'entreprise est composée d'un comité de direction, qui se réunit toutes les semaines et comprend les responsables des fonctions suivantes : commerce, production, finances et ressources humaines.

La direction de l'entreprise élabore un reporting comptable mensuel, discuté en comité de direction et dont des extraits sont envoyés au conseil d'administration.



### 3 – LIMITATIONS DES POUVOIRS DU PRÉSIDENT

Le président directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

### 4 – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne de la société.

#### 4.1. OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez HENRI MAIRE ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Le contrôle interne de la société est renforcé par le comité d'audit qui analyse les comptes de la société.

#### 4.2. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE

##### 4.2.1. LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

De manière succincte, un comité de direction réunit les principales fonctions suivantes :

- La production qui englobe aussi bien les achats de produits que la production et l'organisation des expéditions
- Le service comptable et financier, qui supervise l'informatique
- Le réseau de vente et le Marketing, qui constituent l'ensemble de l'activité commerciale de l'entreprise avec le réseau d'environ 230 VRP.
- Les ressources humaines

Les contrôles internes sont exercés sous la responsabilité de la direction de l'entreprise.

Pour ce faire, celle-ci dispose :

- D'une comptabilité permettant de suivre régulièrement les postes de dépenses et leur conformité avec le budget.
- D'un suivi juridique en liaison avec différents cabinets spécialisés.
- D'un laboratoire d'analyse qui réalise régulièrement des audits de qualité sur les productions des chais.
- D'équipements de traçabilité aval, permettant ainsi des contrôles de correspondance entre le produit qui figure dans le carton expédié et le produit commandé par le client.

Par ailleurs, des enquêtes sont réalisées régulièrement, par exemple sur la qualité de la satisfaction client.

Des audits indépendants sont régulièrement missionnés par des clients distributeurs, pour vérifier les processus d'élaboration des produits et la traçabilité de ceux-ci.

L'APAVE remplit une mission annuelle de vérification de la protection humaine dans l'entreprise (appareils à pression, électricité, appareils de levage, etc ...)

Enfin, les commissaires aux comptes exercent un contrôle approfondi dans le cadre de leur mission sur la sécurité des comptes et sur la qualité des informations fournies.

#### 4.2.2. INFORMATIONS SYNTHÉTIQUES SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Les investissements sont présentés au conseil dans le cadre du budget, puis réalisés dans le cadre de l'exécution de celui-ci sous la responsabilité de la direction de l'entreprise.

En cas de modification substantielle de ce programme, les nouveaux investissements sont présentés au Conseil.

La procédure d'achat a été également rédigée :

- Il existe un certain nombre de personnes accréditées qui peuvent passer des commandes qui sont enregistrées en informatique avec toutes leurs conditions.
- A réception de la facture, si celle-ci est conforme à la commande elle est mise en paiement sans nouvelle autorisation.
- En revanche, en cas d'écart, la comptabilité fournisseurs demande une nouvelle autorisation au responsable des commandes.
- La procédure prévoit également que les chèques ou virements ne peuvent être signés que par deux membres du comité de direction.
- La trésorerie est suivie au jour le jour et fait l'objet d'une transmission d'information quotidienne.

#### 4.2.3. CONTRÔLE JURIDIQUE ET OPÉRATIONNEL EXERCÉ PAR LA SOCIÉTÉ MÈRE SUR LES FILIALES :

La philosophie générale est une centralisation de la gestion des filiales, aussi bien en matière comptable qu'en matière de direction, la quasi-totalité des postes de gérant des filiales étant tenue par des membres du comité de direction.

Le « reporting » de celles-ci est donc assuré en même temps que le « reporting » de la maison mère, par la direction financière du groupe.

En 2010, la mission confiée à un cabinet extérieur pour épauler le chef de culture de la SCV des domaines Henri Maire a été poursuivie. L'embauche d'un responsable de toute l'activité viti-vinicole est prévue en 2011.

De manière générale, les décisions stratégiques dans les filiales sont prises par les gérants, en concertation avec la société mère. D'ailleurs, le rapport de gestion de la société mère évoque également la gestion de chacune des filiales.

#### 4.2.4. CONTRÔLE INTERNE RELATIF À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE DE LA SOCIÉTÉ MÈRE :

Comme cela est prévu par les textes, nos commissaires aux comptes ont établi un rapport complémentaire sur ce contrôle interne dans notre entreprise. Vous le trouverez en annexe à leur rapport général.

## 5 – PROCEDURE DE GESTION DES RISQUES

Les principaux risques auxquels est confrontée la société sont de 2 ordres :

- Un risque lié à l'existence de créances impayées, en France et à l'encontre de clients étrangers
- Un risque de nature informatique correspondant aux données confidentielles et commerciales nécessaires à nos activités.

S'agissant des créances impayées, nous disposons d'une procédure interne de recouvrement de nos créances clients et d'une politique de non-approvisionnement futur en cas d'existence d'un quelconque impayé. Ainsi, s'il existe un risque d'insolvabilité de l'un de nos clients, les montants en question ne sauraient déraiper et sont de faible montant.

S'agissant des créances à l'étranger, nous avons souscrit une assurance type COFACE destinée à couvrir le risque d'impayé et/ou de non recouvrement de nos créances.

Enfin, s'agissant des risques de nature informatique, notre système de gestion utilise un jeu de disques durs sauvegardé sur une baie de stockage située physiquement sur un autre lieu. Un investissement de sécurisation de ces disques de stockage a été réalisé en fin 2010.

## 6 – REGLES ET PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ALLOUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Hormis le Président, deux membres du conseil ont des rémunérations approuvées par des conventions réglementées. Le troisième n'a pas été rémunéré en 2010.

La rémunération du Président est fixe.

Les avantages en nature des membres du comité de direction sont déterminés de manière forfaitaire en application des règles sociales et fiscales applicables en la matière.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du conseil en 2010.

Dans tous les cas et depuis qu'il a été mis en place, la rémunération des mandataires sociaux est étudiée préalablement par le comité des rémunérations.

## 7 – MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Au titre de l'exercice 2010, les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale ont été les suivantes.

Conformément à la loi, il sera tenu en compte en 2011, des modifications opérées par la transposition de la directive européenne concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées, notamment eu égard au vote par procuration (Directive 2007/36/CE).

### a) Conditions de convocation

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées dans les conditions légales et réglementaires, étant précisé que les modalités de convocation des assemblées générales annuelles et des assemblées générales extraordinaires sont identiques.

### b) Conditions d'admission

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions dont il est propriétaire, a le droit de participer à l'assemblée.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires pourront choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;
- Voter par correspondance ;
- Donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, seuls seront admis à assister à l'assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au plus tard trois jours ouvrés avant la date fixée pour cette assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit, pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives, dans les comptes de titres nominatifs tenus par SWISSLIFE BANQUE PRIVEE – 7, Place Vendôme - 75001 PARIS, pour le compte de la Société ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier, pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R.225-61 du Code de commerce, annexée (i) au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, (ii) à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Pour faciliter l'accès des actionnaires à l'assemblée, il leur est recommandé de se munir, préalablement à la réunion, d'une carte d'admission qu'ils pourront obtenir de la manière suivante :

- l'actionnaire au nominatif devra adresser sa demande à SWISSLIFE BANQUE PRIVEE 7, Place Vendôme - 75001 PARIS ;
- l'actionnaire au porteur devra, trois jours au moins avant la date de l'assemblée, demander à son intermédiaire bancaire ou financier une attestation de participation.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Il est rappelé, conformément à la réglementation en vigueur, que :

- les actionnaires désirant se faire représenter ou voter par correspondance à l'assemblée peuvent, à compter de la convocation, se procurer le formulaire de vote par correspondance et de pouvoir par demande adressée à la société – Château de Boichailles – 39600 ARBOIS (à l'attention de M Thierry FAYOL) ou à SWISSLIFE BANQUE PRIVEE – 7, Place Vendôme - 75001 PARIS. Toute demande devra être présentée par lettre recommandée avec accusé de réception et parvenir à SWISSLIFE BANQUE PRIVEE ou à M Thierry FAYOL six jours au moins avant la date de l'assemblée ;
- les formulaires de vote par correspondance dûment remplis et signés devront, pour pouvoir être pris en compte, parvenir au siège social de la Société ou à SWISSLIFE BANQUE PRIVEE – Service Assemblées Générales, à l'adresse ci-dessus, trois jours calendaires au moins avant la réunion de l'assemblée ;
- tout actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

- à toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué :

#### c) Droits de vote

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées dans les conditions légales et réglementaires, étant précisé que les modalités de convocation des assemblées générales annuelles et des assemblées générales extraordinaires sont identiques.

- à toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur.

Enfin, nous vous rappelons que chaque actionnaire dispose d'un droit d'information dont les modalités d'exercice sont déterminées par la loi et les règlements en vigueur.

## 8 – INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL ET LES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Nous vous rappelons que les informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent dans le rapport de gestion.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ HENRI MAIRE

SOCIÉTÉ HENRI MAIRE - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société HENRI MAIRE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

## AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

*Dole et Dijon, le 26 Avril 2011*

*Les Commissaires aux Comptes*

**RÉVISION ET FINANCE - COGEFOR**  
*Jean-Pascal FICHÈRE*

**GRANT THORNTON**  
Membre français de  
**GRANT THORNTON INTERNATIONAL**  
*François PONS*

## ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Arbois, le 30 Avril 2011

Patrick COUPIER  
Président du Conseil d'administration

ORGANIGRAMME DU GROUPE HENRI MAIRE

